

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030



# Table des matières

1.	Le contexte de la prévention des déchets .....	6
1.	Les objectifs nationaux de prévention des déchets .....	6
2.	Leur déclinaison en objectifs régionaux .....	6
2.	Le Programme Local de Prévention des Déchets de 2016-2021.....	7
3.	Synthèse de l'évolution des tonnages de déchets de la CCM .....	7
4.	Le premier plan local de prévention des déchets de la CCM .....	7
5.	Les actions mises en place .....	8
6.	Les moyens mobilisés durant le PLPDMA .....	11
7.	Les résultats du PLPDMA 2016-2021 .....	11
3.	Diagnostic territorial 2024 .....	13
8.	Les données démographiques et sociales .....	13
9.	Les données économiques .....	14
4.	Le diagnostic déchets de la CCM .....	16
10.	Les services de collecte.....	16
a.	Les collectes en porte à porte .....	16
b.	Les collectes en apport volontaire .....	16
c.	Les déchèteries.....	16
11.	Le traitement des déchets.....	16
12.	Le financement du service.....	17
13.	L'évolution de la production de déchets.....	17
d.	Les ordures ménagères et assimilés .....	17
e.	Les tonnages des autres collectes en porte à porte.....	18
f.	Les tonnages en déchèteries .....	19
14.	Synthèse de l'évolution des tonnages de déchets de la CCM .....	19
5.	Présentation du 2 <sup>ème</sup> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés .....	21
15.	Une ambition pour le territoire.....	21
16.	Les orientations stratégiques .....	21
17.	Les coopérations autour de la réduction des déchets .....	21
g.	Les coopérations en cours au niveau départemental .....	21
h.	La coopération avec la Métropole .....	22
18.	Les objectifs chiffrés pour la CCM.....	22
19.	Les axes de développement .....	22
20.	Les fiches actions du programme de réduction des déchets .....	23
21.	Le budget estimatif de mise en œuvre du PLPDMA .....	56
22.	Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA .....	57
23.	Les indicateurs de suivi.....	60
24.	Gouvernance et méthode de suivi du PLPD de la CCM.....	61
6.	Etapes d'approbation .....	61

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 033-243301264-20241017-2024\_111-DE

## Liste des abréviations

BM Bordeaux Métropole

CONNECT Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territorial

DDM Déchets dangereux des ménages

DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA Déchets Ménagers et Assimilés

DMS Déchets Ménagers Spéciaux

DIY Do It Yourself (faites le vous-même)

Fraction fermentescibles des ordures ménagères

INS imprimés non sollicités

MODECOM caractérisation des déchets ménagers et assimilés

NOTRe Nouvelle Organisation Territorial de le République

OMA Ordures Ménagères et Assimilées

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLH Plan Local de l'Habitat

PRPGD Plan Régional de Prevention et de Gestion des Déchets

SERD Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SPED Service Public d'Élimination des Déchets

SRADDET Schémas Régionaux d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## Note synthétique

Depuis 2016, la CCM est engagée dans une politique de réduction des déchets produits sur son territoire. Cet engagement a été formalisé avec la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets sur la période 2016-2022.

De nombreuses actions ont permis tout d'abord de sensibiliser les participants à la réduction et à la prévention des déchets comme les opérations « foyers témoins » ou bien la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.

Ensuite, la collectivité a souhaité mettre en place ou favoriser les projets en faveur de la réduction des déchets et le réemploi : les deux déchèteries existantes sont en cours de rénovation avec un volet réemploi et zones de gratuités assez important, un projet de « recyclerie solidaire » est en cours de construction, une infrastructure de traitement des gravats des déchèteries verra le jour en 2025,

### Les obligations réglementaires

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité ou établissement public de coopération intercommunale en charge de la compétence de gestion des déchets. Son contenu et la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des actions et de leur efficacité par une commission spécifique, la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA.

Il s'agit donc d'un outil de pilotage et de suivi de la stratégie de prévention et de réduction des déchets.

Dans le cadre de ce deuxième programme, la CCM a l'ambition de répondre à des enjeux majeurs et partagés tels que :

- La limitation des déchets dans le cadre d'une priorité de la politique locale,
- La prise en compte du changement de comportement et des transitions vers un développement durable (lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial, la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, les thématiques santé/environnement, ...),
- L'optimisation des budgets (coût du service public),
- Le maintien de la qualité du cadre de vie du territoire,
- La mobilisation collective de l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, collectivités) pour réduire les déchets de 113 kg/hab. d'ici 2031.

Pour les déchets ménagers et assimilés : la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit un objectif de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010. Le Plan de Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031.

### Les objectifs chiffrés pour la CCM

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie ou en porte-à-porte.

Soit 30 510 t et 647 kg/hab en 2022.

En 2010, le tonnage de DMA était de 23 169 t pour 37 200 hab., soit 622 kg/hab en 2010.

En tenant compte de ces derniers ratios, l'objectif de réduction de 14% donne :

- 547,4 kg/hab en 2025
- et 534 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, la CCM met en place un deuxième programme ambitieux autour de 5 axes et 16 fiches actions.

# 1. Le contexte de la prévention des déchets

## 1. Les objectifs nationaux de prévention des déchets

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Depuis 2015 (parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte), la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

Le programme national de prévention de déchets 2021-2027 s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 – Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Le Plan national de prévention des déchets 2021-2027 fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation ,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

## 2. Leur déclinaison en objectifs régionaux

Depuis la loi de décentralisation NOTRe de 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine est chargée de planifier la prévention et la gestion des déchets : mieux réduire, gérer, recycler les déchets, et favoriser la réutilisation des ressources, notamment par l'économie circulaire.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) constitue le volet propre aux déchets du SRADDET.

Huit principes directeurs ont appuyé la construction du PRPGD de Nouvelle-Aquitaine :

- donner la priorité à la prévention des déchets, c'est-à-dire à leur réduction ;
- développer la valorisation matière des déchets ;
- améliorer la gestion des déchets du littoral (ambition « littoral zéro déchets ») ;
- améliorer la gestion des déchets dangereux ;
- préférer la valorisation énergétique à l'élimination ;
- diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010 ;
- améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales, notamment en ce qui concerne les déchets inertes du BTP et les véhicules.

La mise en œuvre du PRPGD permettra, à horizon 2025 et 2031, de :

- limiter les quantités de déchets collectées permettant ainsi d'optimiser les collectes et de réduire le trafic ;
- réduire le transport des déchets par rapport au scénario tendanciel du fait de la gestion de proximité et de la limitation des déchets collectés ;
- recycler plus (permettant d'économiser les ressources en matières premières) et au niveau organique (économie en engrais et amélioration de la qualité agronomique des sols) ;
- réduire la part de fermentescibles dans les déchets résiduels par le développement d'un tri à la source des biodéchets et donc les quantités ensuite stockées, ce qui permet une réduction des émissions de biogaz (gaz à effet de serre) ;
- limiter les impacts environnementaux du stockage par une réduction des quantités enfouies (impactant notamment la consommation d'espace, les paysages...);
- augmenter la quantité d'énergie produite par une amélioration de la performance énergétique des installations de traitement et la mise en œuvre d'une filière de production et de valorisation des combustibles récupérés.

Les objectifs chiffrés par la Région visent une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031.

## 2. Le Programme Local de Prévention 2016-2021

### 3. Synthèse de l'évolution des tonnages de déchets de la CCM

Si la Communauté de Communes de Montesquieu a de bonnes performances sur les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) par rapport au département de la Gironde et de la région Aquitaine (grâce aux bonnes performances de tri et au faible ratio d'OMR), les importants tonnages collectés en déchèteries impactent le ratio de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), supérieur aux valeurs de référence.

Comparaison des performances de collecte à différentes échelles (références communes pour l'année 2022) :

Kg/hab./an	Ratio 2022	Gironde	Aquitaine	France
OMR	204	282	295	288
Multi-matériaux	62	60	50	48
Verre	35	30	33	30
Total OMA	301	372	378	366
Déchèteries	328	236	271	202
Total DMA	629	608	649	568

(\* : hors collectes en apport volontaire et en porte à porte sur inscriptions)

En 2023, un habitant de la CCM a généré 652,7 kg.

### 4. Le premier plan local de prévention des déchets de la CCM

En 2016, la CCM s'est dotée d'un PLPDMA avec l'aide du Département de la Gironde : le plan d'actions sur 6 ans pour réduire la production de déchets. La CCM a fait appel à un bureau d'études pour élaborer un diagnostic initial du service public d'élimination des déchets dans le cadre PLPDMA.

Un programme d'actions adapté à la CCM a été construit.

Celui-ci donnait les lignes directrices de la politique Prévention de la CCM pour les 6 ans, dans le but d'atteindre l'objectif national de réduction des DMA : -10% en kg/hab. en 2020 par rapport à 2010 soit 64 kg/hab. sur la période citée pour atteindre un ratio de 577 kg/hab. en 2020.

Ce plan d'actions s'est articulé autour de 12 actions structurantes déclinées en 5 axes stratégiques :

<b>1. Sensibilisation des publics</b>	1	Sensibilisation globale sur la prévention des déchets : publication d'articles et guides, animations scolaires, stands, animations grand public
<b>1. Sensibilisation des publics</b>	2	Opération foyers témoins
<b>2. Eco-exemplarité</b>	3	Eco-exemplarité des collectivités : sensibilisation des élus et agents, prévention dans les différents services (gestion durable des espaces verts, réduction des impressions, dématérialisation, suppression de la vaisselle jetable, achat de fournitures responsables...)
<b>3.1 Gestion de proximité des biodéchets</b>	4	Gestion individuelle des biodéchets : compostage en tas ou avec composteur, nourriture aux animaux
<b>3.1 Gestion de proximité des biodéchets</b>	5	Broyage des déchets verts pour les particuliers
<b>3.2 Autres actions emblématiques nationales</b>	6	Promotion de l'autocollant Stop Pub
<b>3.2 Autres actions emblématiques nationales</b>	7	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (+ compostage)

<b>4.1 Réparation, réemploi</b>	8	Réemploi des textiles
<b>4.2 Autres actions d'évitement</b>	9	Création de zones de gratuité : déchèteries, brocantes... Promotion du don, d'échanges et de ventes d'occasion
<b>5.1 Déchets des entreprises</b>	10	Valorisation des actions de réduction des déchets menées par les entreprises
<b>5.1 Déchets des entreprises</b>	11	Développement du compostage/broyage par les entreprises/associations d'entretien des espaces verts
<b>5.2 Déchets dangereux</b>	12	Promotion des produits alternatifs et développement du tri des déchets dangereux (développement et promotion des points de collecte piles, ampoules, DEEE, déchèteries)

## 5. Les actions mises en place

**Action 1 - Sensibilisation globale sur la prévention des déchets :** publication d'articles et guides, animations scolaires, stands, animations grand public.

Flux de déchets évités : DMA dans leur globalité.

Gisements d'évitement visés : Emballages, papiers bureautiques, aliments non déballés, textiles sanitaires.

Indicateur quantitatif : 107 kg/hab./an.

Potentiel de réduction à 2020 = 15 kg/hab.

Budget : 15 126,00 €.

Réalisations :

- Entre 2015 et 2023, 39 articles dans l'Esprit communautaire (dans 16 magazines au total). Articles dans le journal Sud-Ouest, et rédaction de bilans lors des rapports d'activité annuels. Budget : service communication.
- Distribution du guide Les Ecomatismes (lors de manifestations, animations scolaires, ateliers), 12 000 exemplaires distribués durant la période du PLPDMA. Opération gratuite
- Organisation d'évènements Grand public en 2018 et 2019 sur les communes d'Isle-Saint-Georges et Saint-Selve (stands, conférences, ateliers, animations), 250 visiteurs au total,
- Animations scolaires : de 2015 à 2021 4000 élèves. Visites au centre de tri Trivalo à Illats
- Budget transport,
- Ateliers et stands Grand public 2 500 visiteurs, ateliers RAM (Relais Assistantes Maternelles) 130 adultes et 374 enfants. Coût fournitures pédagogiques.
- Création d'une web série (2 saisons) Allégeons nos déchets disponibles sur les réseaux sociaux.

La communication a joué un rôle prépondérant dans la sensibilisation.

De par la multitude de leviers mis en place, un large public a été sensibilisé et impliqué dans la réduction des déchets.

### Action 1.1 - Sensibilisation des publics : opérations foyers témoins

Flux de déchets évités : DMA dans leur globalité

Réalisations : 2 éditions en 2017 et 2019. 54 familles volontaires y ont participé. Valorisation des retours via articles et vidéo.

### Action 2 - Eco-exemplarité des collectivités

Sensibilisation des élus et agents, prévention dans les différents services (gestion durable des espaces verts, réduction des impressions, dématérialisation, suppression de la vaisselle jetable, achat de fournitures responsables...)

Flux de déchets évités : Déchets des collectivités (déchets verts, recyclables, OMR)



## Atelier DIY avec les éducatrices de jeunes enfants des crèches de la CCM.



Gisements d'évitement visés : déchets verts, papiers de bureau, emballages, résiduels.

Indicateur quantitatif : 3,4 kg/hab./an

Potentiel de réduction à 2020 = 2 kg/hab.

Budget : 18 957,00 € TTC

### Réalisations :

- Zone de gratuité lors de l'évènement Créamômes (dons d'objets puériculture CCM, objets détournés des déchèteries) en 2017.
- Sensibilisation des services CCM :
  - A la réduction de consommation des papiers de bureaux en 2018 et 2019 (+ enquête des pratiques sur le lieu de travail) ; Budget : 0,00 € TTC,
  - Sensibilisation autour du zéro déchet lors d'ateliers DIY (en 2016 et 2017),
  - Mise en place du lombricompostage des restes de repas du personnel (entre 2020 et 2021) 332,00 € TTC,
  - De 2016 à aujourd'hui, tri des papiers avec l'aide d'Elise atlantique structure de l'ESS 17 925,00 € TTC,
  - Mise en place de collecteurs cartouches d'impression et D3E au CR (à destination de la pépinière, et de la CCM),
  - En 2018, Alternatives à la vaisselle jetable gobelets et bouteilles plastique lors des réunions ou conseils communautaires. Budget : 0,00 € TTC,
  - prise en charge des toilettes sèches à l'occasion des Scènes buissonnières éditions 2021, 2022 et 2023
  - mise en place de composteur et formations des agents des services techniques des communes volontaires.

### Action 3.1 - Gestion individuelle des biodéchets : compostage individuel

Flux de déchets évités : OMR, apports en déchèteries

Gisements d'évitement visés : Fermentescibles, papiers souillés.

Indicateur quantitatif : 133,8 kg/hab./an

Potentiel de réduction à 2020 = 19,0 kg/hab.

Budget : 81 026,00 € TTC

### Réalisations :

- Mise en place de la solution du compostage et du lombricompostage aux administrés volontaires :
- Vente d'équipement de compostage individuel (2 modèles 345 et de 830 L) au total 2 238 foyers sont venus acheter un composteur.
- Vente d'équipement individuel de lombricompostage aux foyers , 308 foyers acquéreurs volontaires.
- Dons de composteur et lombricomposteur associés à de la sensibilisation sur 43 sites (établissements scolaires, crèches, opérations foyers témoins, jardins partagés, etc.).

### Action 3.1 - Opération broyage végétal pour les administrés

Flux de déchets évités : Apports végétaux en déchèteries

Gisements d'évitement visés : Fermentescibles (déchets de jardin) ;

Indicateur quantitatif : 76,6 kg/hab./an  
 Potentiel de réduction à 2020 = 11,5 kg/hab.  
 Budget : régie services techniques.

Réalisations : Opération broyage de branches dans les déchèteries communautaires à l'occasion de la SERD en 2015 (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)

### Action 3.2 - Promotion de l'autocollant Stop pub

Flux de déchets évités : OMR, collectes sélectives  
 Gisements d'évitement visés : INS  
 Indicateur quantitatif : 21,7 kg/hab./an  
 Potentiel de réduction à 2020 = 4,6 kg/hab.  
 Budget : 1 396,60 € TTC

Réalisations : Impressions d'autocollants Stop pub (mairies, animations scolaires, stands ZD fêtes locales). 2016 à 2021, 7 000 exemplaires imprimés et distribués ou mis à disposition des habitants.

### Action 3.2 - Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Flux de déchets évités : OMR  
 Gisements d'évitement visés : Fermentescibles  
 Indicateur quantitatif : 24,6 kg/hab./an  
 Potentiel de réduction à 2020 = 1,5 kg/hab.  
 Budget : 33 912,00 €

Réalisations :

- Action réalisée en 2018 et 2019 auprès de 7 communes volontaires, prestataire en charge de l'étude.
- Diagnostic, sensibilisation des acteurs, actions correctives mises en place, livrables remis aux communes avec préconisations. 2 156 convives, 10 élus, 67 agents des communes, 9 enseignants ont participé.



### Action 4.1 - Développement du réemploi des textiles

Flux de déchets évités : OMR  
 Gisements d'évitement visés : textiles (vêtements, linge de maison, chaussures).  
 Indicateur quantitatif : 5,8 kg/hab./an  
 Potentiel de réduction à 2020 = 4 kg/hab.  
 Budget : sans objet.

Réalisations : de 2017 à 2019 collaboration avec les communes pour déploiement de 8 bornes supplémentaires du Relais Gironde entreprise de l'ESS.

Conventionnement de partenariat, implantations de conteneurs par Relais Gironde sur la CCM

### Action 4.2 - Autres actions d'évitement : recyclerie, création de zones de gratuité (déchèteries, brocantes), promotion du don, d'échanges et de vente d'occasion

Flux de déchets évités : OMR et apports en déchèterie  
 Gisements d'évitement visés : biens d'équipement  
 Indicateur quantitatif : 68,1 kg/hab./an  
 Potentiel de réduction à 2020 = 5,4 kg/hab.  
 Budget : 0,00 € TTC

Réalisations : Création d'un site Internet Les Aubaines - (Hébergeur et concepteur Eco-mairie) de 2018 à 2020. Pic d'affluence 300 annonces

**Action 5.1 - Déchets des entreprises : Valorisation des actions de réduction des déchets**

Flux de déchets évités : déchets assimilés DAE

Gisements d'évitement visés : résiduels, emballages, papiers

Indicateur quantitatif gisement non échantillonné.

Budget : 0,00 € TTC

Réalisations : atelier réduction des déchets avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde.

**Action 5.1 - Déchets des entreprises : développement du compostage/broyage par les entreprises/associations d'entretien des espaces verts**

Flux de déchets évités : végétaux

Indicateur quantitatif gisement non échantillonné.

Budget : sans objet.

Réalisations : Diagnostic en interne acteurs du territoire.

**Action 5.2 Promotion des produits alternatifs et développement du tri des déchets dangereux**

Flux de déchets évités : OMR, et apports en déchèterie

Gisements d'évitement visés : déchets dangereux (piles, ampoules, D3E, cartouches imprimante)

Budget : 0,00 € TTC

Réalisations :

- Déploiement du tri en déchèteries en partenariat avec les éco-organismes.
- Mise en place de collecteurs ampoules/néons, piles et D3E au siège et au centre technique communautaire de la CCM.
- Mise en place de collecteur de piles en mairie et collecte en régie.

**6. Les moyens mobilisés durant le PLPDMA****Moyens humains :**

- Service Gestion et Prévention des Déchets, dont un animateur prévention (temps de travail estimé à 0.3 ETP).
- Service Communication
- Services Techniques

**Budget réalisé :**

26 852,00 €/an soit 0,59 €/hab./an

Coût total sur 6 ans : 161 113,00 € TTC

**En Synthèse**

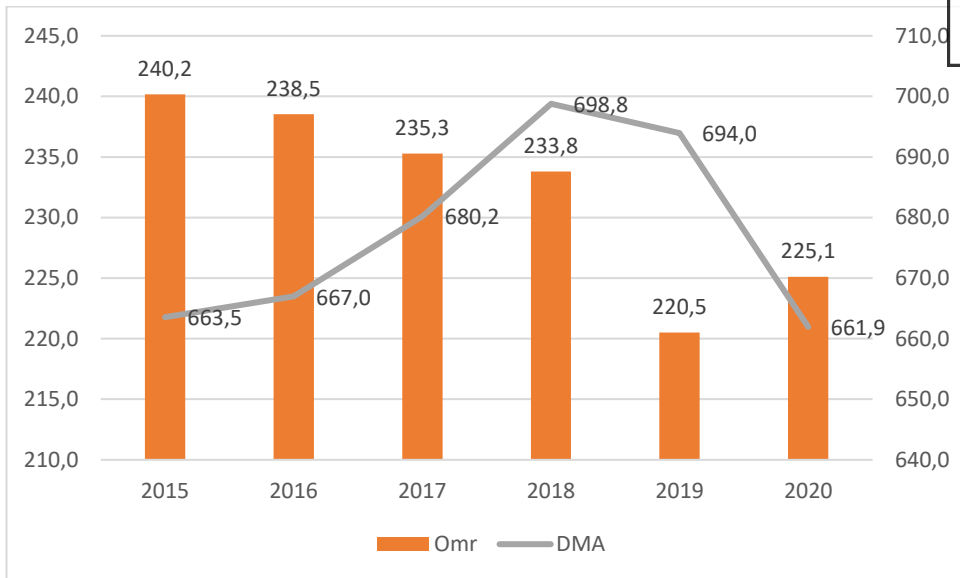
Le diagnostic du territoire avait fait émerger les améliorations possibles pour construire un programme d'actions en matière de réduction et prévention des déchets. Les moyens mobilisés dans la mise en œuvre ont été déployés essentiellement en interne.

La période Covid de 2020 et les restrictions sanitaires en découlant ont mis fin à l'organisation d'événements grand public.

Concernant les moyens financiers, ils ont été dédiés au compostage individuel essentiellement.

**7. Les résultats du PLPDMA 2016-2021**

La trajectoire globale de prévention des déchets lors de la période 2015-2020 :



**Quantités de déchets par habitants en baisse :** Pendant la période du premier PLPDMA de la CCM, le ratio d'OMr a baissé de 6.3% (de 240.2 à 225.1 kg).

Cependant, les quantités apportées en déchèterie n'ont cessé d'augmenter en passant de 12906 t en 2015 à 14338 en 2020. Soit 11% d'augmentation.

#### Évaluation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

Les réussites :

- Pour la première fois sur les thématiques de la prévention et de la réduction, la CCM a assuré une réelle présence sur le terrain par le biais de l'éducation à l'environnement durant toute la période du programme, pour accroître la réceptivité et l'attention des citoyens : lors d'évènements locaux et nationaux, à l'occasion de l'organisation des opérations foyers témoins ou encore dans les écoles du territoire de la CCM.
- la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, compétence communale. Cette action a été élaborée et menée avec les communes volontaires.
- la mise en place d'une campagne de communication dédiée à la prévention : « Allégeons nos déchets ! », avec une web série et des affiches spécialement créées pour ce premier programme.
- l'organisation des opérations foyers témoins, largement suivies et relayées puis référencées par le Département dans le cadre du film « Demain, la Gironde s'invente ! ».

#### Les marges de progrès :

- Développer des zones de gratuité en déchèteries, et des lieux dédiés au réemploi des objets afin d'agir concrètement sur la réduction des gisements des OMA,
- Favoriser l'économie circulaire sociale et solidaire,
- Impulser la démarche du PLDMA au sein des acteurs économiques,
- Accroître la prévention des biodéchets dans le cadre de l'obligation réglementaire en cours de mise en place.

### 3. Diagnostic territorial 2024

Les données démographiques, sociales et économiques (*données Insee 2021 et PLH*)

#### 8. Les données démographiques et sociales

##### Les données de l'habitat et de la population

Les données du PLH de la CCM approuvé en 2023 démontrent une forte croissance démographique traduisant l'attractivité du territoire.

Depuis 1968, la CCM n'a cessé de gagner des habitants et sa population a quasiment triplé pour un total de 46 703 habitants au recensement de 2021, soit une augmentation plus forte que celle constatée à l'échelle du département sur la même période (hausse de +55% depuis 1968) et de la région (+26%).

Sur la période récente, la croissance démographique sur la CCM (+2,57% par an entre 2009 et 2014, avec près de 4 890 habitants supplémentaires en cinq ans) est deux fois supérieure à celle du département (+1,24% par an) et près de quatre fois plus importante que celle de la région (+0,62% par an).

Le territoire se caractérise par un taux d'évolution lié au solde migratoire (+2,02% par an) plus de 3,5 fois plus important que l'apport lié au solde naturel (+0,56% par an).

*Données générales (Insee) :*

	Données CCM
Population en 2021	46 703
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2020	139,4
Superficie en 2020, en km <sup>2</sup>	330,1
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	2
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0,5
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	1,5
Nombre de ménages en 2020	18 411

##### Le parc de logements

La CCM est un territoire à très forte dominante de logements individuels. Leurs poids, s'élevant à 91%, est supérieur aux échelles de référence (64% en Gironde et 71% pour la région).

La part de maisons par rapport aux appartements est une donnée importante en termes de prévention des déchets : l'habitat pavillonnaire est très majoritaire sur le territoire, il sera justifié de proposer des actions de compostage individuel alors que le compostage collectif en pied d'immeuble sera davantage mis en valeur uniquement sur les communes qui regroupent plus de 10% de logements de type appartement.

*La population par commune (habitants INSEE au 1er janv. 2023) :*

	Nbre d'habitants
Ayguemorte-les-Graves	1372
Beautiran	2444
Cabanac-et- Villagrains	2448
Cadaujac	6695
Castres-Gironde	2496
Isle-St-Georges	524
La Brède	4955
Léognan	10804
Martillac	3447
St-Médard d'Eyrans	3196
St-Morillon	1798
St-Selve	3536

Saucats	3415
Total	47130

Ces données montrent une typologie proche entre les communes composant l'intercommunalité : un habitat plutôt rural et le développement démographique plus élevé que les moyennes départementales.

### Données synthétiques du PLH de la CCM

- Un territoire sous influence de la métropole bordelaise avec une croissance démographique régulière et importante couplée à une forte dynamique de la construction qui reflètent l'attractivité du territoire de la CCM
- Une croissance démographique portée par des soldes naturel et migratoire positifs, le solde migratoire étant bien supérieur au solde naturel, en particulier sur les autres communes de la CCM dû au phénomène de périurbanisation (départ des familles de Bordeaux Métropole principalement vers les secteurs plus éloignés)
- Entre 2009 et 2014, une attractivité retrouvée et plus importante pour les communes du Nord
- Un territoire jeune et attractif pour les familles, en particulier les communes situées au Sud du territoire
- Un vieillissement marqué sur le territoire en lien avec un cadre de vie attractif et l'allongement de la durée de vie
- Des revenus élevés sur le territoire avec des CSP moyennes/qualifiées avec néanmoins des disparités territoriales (une frange Sud et Est aux revenus légèrement plus faibles)
- Une évolution du profil des actifs (davantage de professions intermédiaires et de cadres qu'en 2009) en lien notamment avec le développement d'une économie à plus forte valeur ajoutée lié entre autres à une politique de développement économique volontariste
- Une part non négligeable de ménages éligibles au logement social classique (40%)

## 9. Les données économiques

### Le développement économique

Naturellement attractif, le territoire de la CCM connaît un fort développement économique corroboré par une hausse de l'emploi, en lien avec une politique d'attractivité et d'innovation menée par l'intercommunalité.

Le tissu économique est constitué majoritairement de TPE (-10 salariés) et de PME (- 250 salariés). Il compte 5 674 établissements, dont 2 498 entreprises individuelles, et 14 634 emplois.

Les secteurs prédominants sont : le service (aux professionnels et aux particuliers), le commerce et le secteur du BTP

Le territoire compte une vingtaine de zones d'activités, qui accueillent 4 825 emplois dont les plus importantes sont situés sur les communes suivantes :

- Martillac (Technopôle de Montesquieu, ZA Malleprat, ZA Lagrange, etc.)
- Saint-Médard d'Eyrans compte 3 grandes zones d'activités qui regroupent une cinquantaine d'entreprises,
- Ayguemorte-les-Graves au travers de la ZA des Grands Pins (40 ha dédiés à l'industrie et à l'artisanat),
- Cadaujac, Léognan, Saucats, La Brède et Beautiran

### **La population active ( à remettre à jour avec les derniers chiffres insee) -> CSP + (chef d'entreprises et cadres) et intermédiaire sont les plus représentés**

La population active de l'intercommunalité est essentiellement composée de professions intermédiaires et d'employés (27%), soit plus de la moitié des actifs sur le territoire, à l'image du département, de la région et des sous-secteurs.

Par ailleurs, la part des cadres est supérieure aux échelles de comparaison (17% sur la CCM contre 16% à l'échelle départementale et 12% à l'échelle régionale) avec une proportion plus importante pour les centralités périphériques métropolitaines (19%).

Une part importante des actifs travaillent à l'extérieur du territoire ce qui implique des déplacements importants, majoritairement en voiture. Ce type de transport ne facilite pas la communication toutefois, les aires de covoiturage par exemple peuvent servir de lieux d'information et de sensibilisation de la population. Les arrêts de bus, présents sur les 13 communes pourront aussi accueillir une campagne de communication.

La collectivité est aussi, dans une moindre mesure, un lieu d'accueil des actifs venant travailler sur le territoire. Ces mouvements induisent des gisements de déchets à prendre en compte (déchets de restauration, déchets d'activités de bureaux ...). »

### Les enjeux de la prévention des déchets de l'activité économique

- Des gisements de déchets des professionnels augmentant tout comme la moitié sont des entreprises individuelles donc potentiellement installés à les OMr et accès déchetterie avec les cartes dédiées aux particuliers.
- Le commerce et les services sont les plus représentés des secteurs d'activités, souvent installés en centre-ville et nécessitent des actions de collecte et de traitement spécifiques.
- La gestion des déchets sur ZA est à approfondir notamment dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle ZIRI, en cours sur l'ensemble du territoire.

## 4. Le diagnostic déchets de la CCM

### 10. Les services de collecte

#### a. Les collectes en porte à porte

La CCM offre un service au plus près de ses usagers avec 4 collectes en porte-à-porte pour les particuliers et deux dédiées aux entreprises (DIB et papiers-cartons valorisables).

Listes des services avec fréquence de collecte et contenant :

Flux collectés	Fréquence de collecte	Contenant
Déchets ménagers résiduels	C1 puis évolution à venir en C0,5	Bacs à couvercle vert
Emballages en mélange et journaux-magazines	C1 puis évolution à venir en C0,5	Bacs à couvercle jaune
Déchets verts	4 fois dans l'année (en évolution)	Contenant ouvert et branchages en fagots
Encombrants	3 fois dans l'année (en évolution)	En tas sur la voie publique
DIB (entreprises)	C0,5	Bacs à couvercle marron
Papiers-cartons (entreprises)	C0,5	Bacs à couvercle bleu

La CCM collecte la majorité des usagers non ménagers : administrations, petits commerçants et artisans, aux mêmes conditions que les ménages. La collectivité a fixé un seuil de 8000 L hebdomadaires au-delà duquel elle ne collecte plus les usagers non ménagers.

#### b. Les collectes en apport volontaire

Deux flux sont collectés en apport volontaire : le verre, par la Société Landaise de récupération, et les textiles et linges de maison, par Le Relais Gironde.

#### c. Les déchèteries

Les habitants de la collectivité ont accès à deux déchèteries, ouvertes tous les jours. Cet espace est ouvert gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire. De nombreux flux de déchets sont collectés en déchèteries, permettant la valorisation d'un maximum de tonnages :

- Tout-venant
- Végétaux
- Bois
- Ferraille
- Cartons
- Gravats
- Papiers (uniquement à la déchèterie de Migelane)
- Flux divers : piles, huiles alimentaires, huile de vidange, ampoules et néons, ...
- DEEE
- DMS (dont pots de peinture, phytosanitaires et déchets toxiques divers)
- Des bornes verre et textiles sont également en place

### 11. Le traitement des déchets

Depuis 2020, la CCM est compétente en matière de traitement des déchets et de collecte.

Les différents flux de déchets ont des exutoires différents :

Flux	Exutoire/Filière
OMR	Centre de valorisation énergétique VALBOM à Bègles, géré par VEOLIA
Recyclables secs (hors verre)	Centre de tri TRIVALO à Illats, géré par Coved-Paprec
Verre	Centre de traitement à Vayres, géré par la Société O-I Manufacturing
Végétaux	Plateforme de compostage Terres d'Aquitaine à Saint-Selve, géré par SUEZ Organic
DMS et DEEE	Centres de traitements spécialisés à Bassens, gérés par la SIAP
Encombrants	Enfouissement Centre d'Enfouissement Technique à Pompignac, géré par VEOLIA



## 12. Le financement du service

Les habitants de la CCM sont soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul est basé sur le foncier bâti.

Le taux de TEOM est identique sur l'ensemble du territoire et a peu évolué au cours des dernières années (baisse en 2015 après 3 années de maintien et hausse en 2023). Le montant de TEOM appelé augmente depuis 2012 malgré un taux constant, à part en 2023, grâce à une augmentation des bases de TEOM, due à l'apport de nouvelles familles et de nouvelles constructions.

Evolution du taux de TEOM depuis 2011 :

	TEOM
2011	13,22
2012	12,65
2013	12,65
2014	12,65
2015	12,4
2016	12,4
2017	12,4
2018	12,4
2019	12,4
2020	12,4
2021	12,4
2022	12,4
2023	13,37

La collectivité a également mis en place depuis 2011 une Redevance Spéciale pour les usagers non ménagers.

La facturation est appliquée uniquement sur le flux OMR, avec un tarif au litre (0,54 €/L OMR en 2023) au-delà du seuil de 1500 litres par semaine pour les usagers soumis à la TEOM et dès le premier litre pour les usagers exonérés.

Une règle similaire s'applique pour les communes dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets municipaux.

Les activités économiques du territoire sont donc liées au service public d'élimination des déchets de la CCM par le volet financier : la collecte de leurs déchets résiduels leur est facturée via la redevance spéciale. Il est donc possible de les entraîner dans une dynamique de tri et de prévention des déchets en mettant en avant des arguments économiques.

## 13. L'évolution de la production de déchets

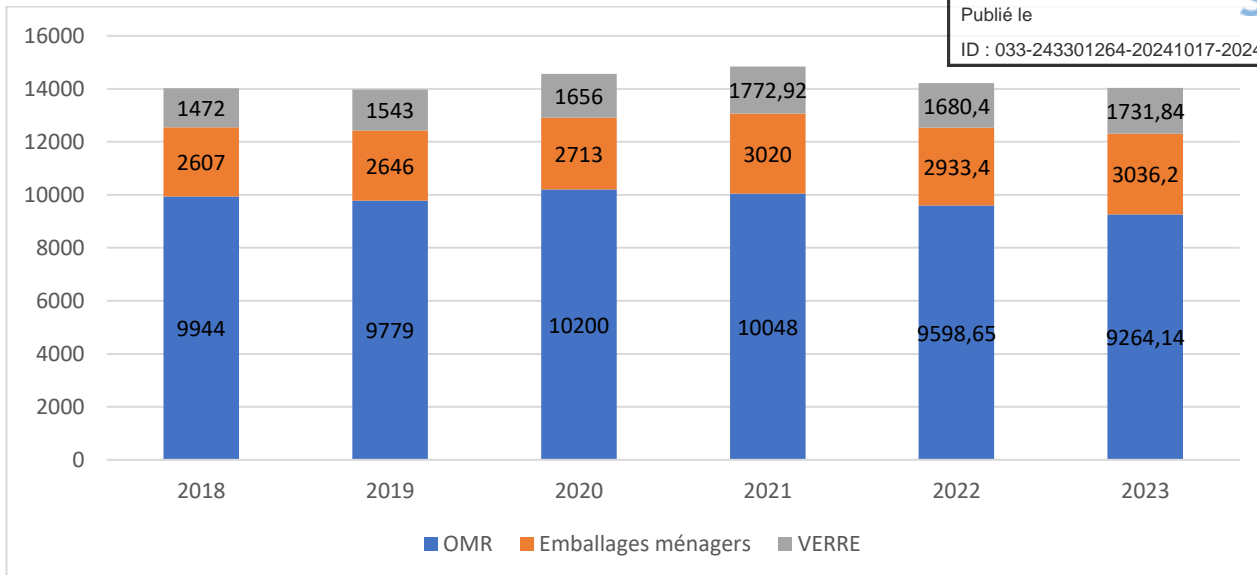
### d. Les ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) sont les déchets de « routine » des ménages et des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets (SPED). Ils regroupent les déchets collectés en mélange OMR et déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire. Pour la CCM il s'agit donc des flux :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Emballages en mélange et journaux-magazines (ou multi-matériaux)
- Verre

Les végétaux et encombrants collectés en porte-à-porte sont à exclure car ils concernent des déchets occasionnels des ménages.

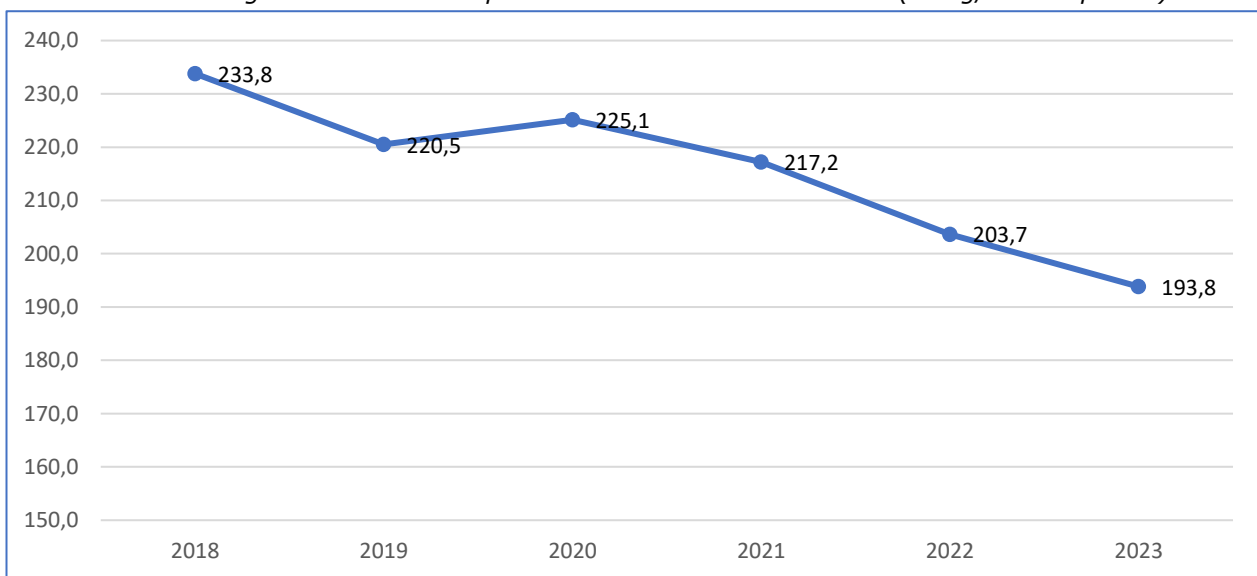
Evolution des tonnages d'OMA collectés entre 2018 et 2023 (en t) :



Les OMR représentent les trois quarts des OMA, tandis que les recyclables secs (emballages en mélange, journaux-magazine) pèsent pour 16%.

Il n'existe pas de saisonnalité marquée de la production d'OMA durant l'année.

*Evolution des tonnages d'OMr collectés par habitants entre 2018 et 2023 (en kg/hab. et par an) :*



On observe une baisse globale des tonnages des OMr par habitants liée pour partie à la mise en place des consignes de tri élargies (en 2021 sur le territoire), une augmentation des tonnages de verre triés (optimisation du parc de colonnes de tri), la vente des composteurs et la baisse tangible au niveau national dans cette typologie d'habitat.

#### e. Les tonnages des autres collectes en porte à porte

- Les encombrants sur inscription

En 2023, 94 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte sur le territoire, soit 2 kg/hab./an.

- Les végétaux sur inscription

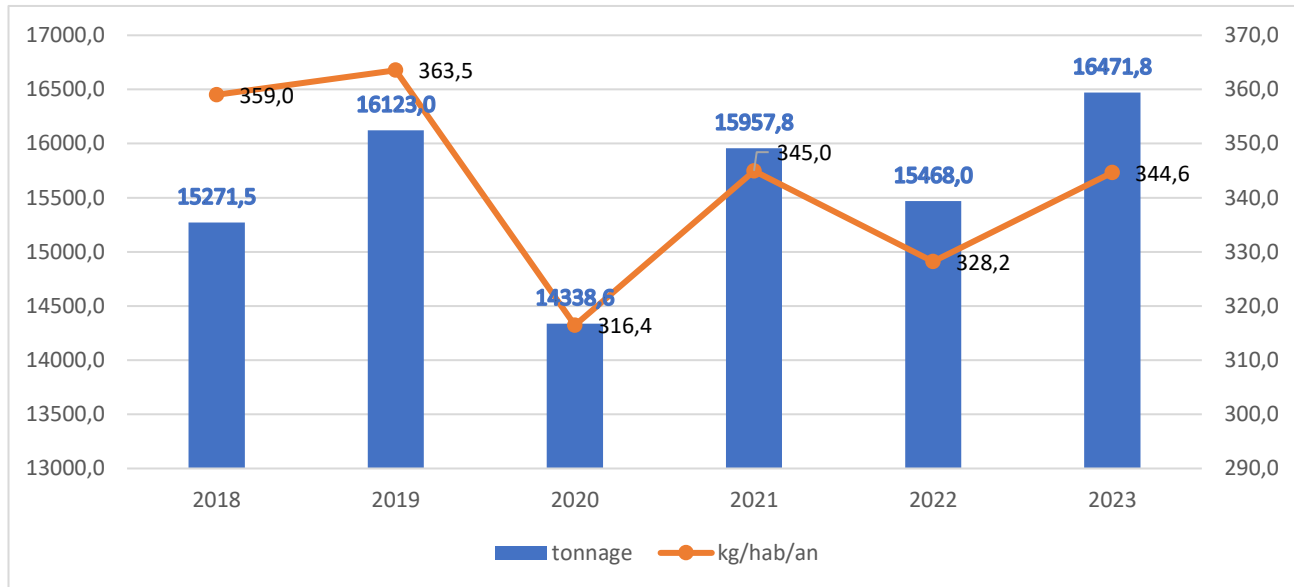
En 2023, 354 tonnes de végétaux ont été collectées en porte-à-porte sur le territoire, soit 7.4 kg/hab./an.

### f. Les tonnages en déchèteries

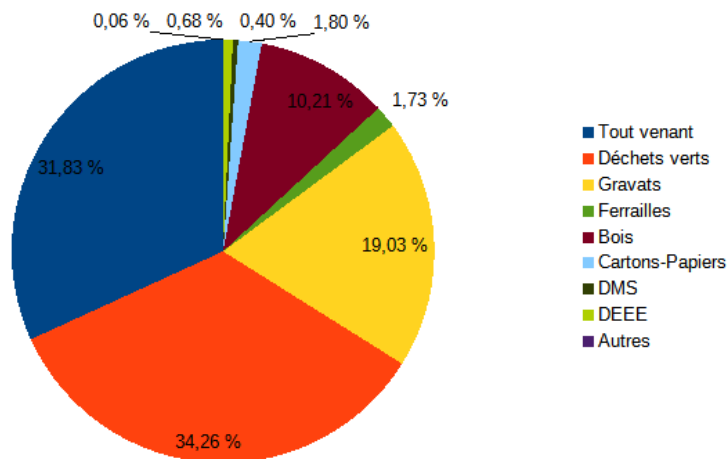
Les tonnages déposés en déchèteries sur le territoire de la CCM augmentent chaque année, mise à part l'année 2020 et la période Covid (7 semaines de fermeture et des restrictions d'accueil à la réouverture en mai 2020).

En 2022, ce phénomène s'inverse légèrement (- 4.06 % en tonnages) mais évolue de nouveau fortement à la hausse en 2023 (+14.9%).

Evolution des tonnages et ratio de déchèterie par flux entre 2018 et 2023 :



En analysant la composition des apports des usagers en 2023 (15 468 t), on constate que les deux tiers des tonnages sur l'ensemble des deux déchèteries sont des végétaux (5300 t) et le tout-venant résiduel (4923 t). Le troisième flux majoritaire est les gravats (2944 t).



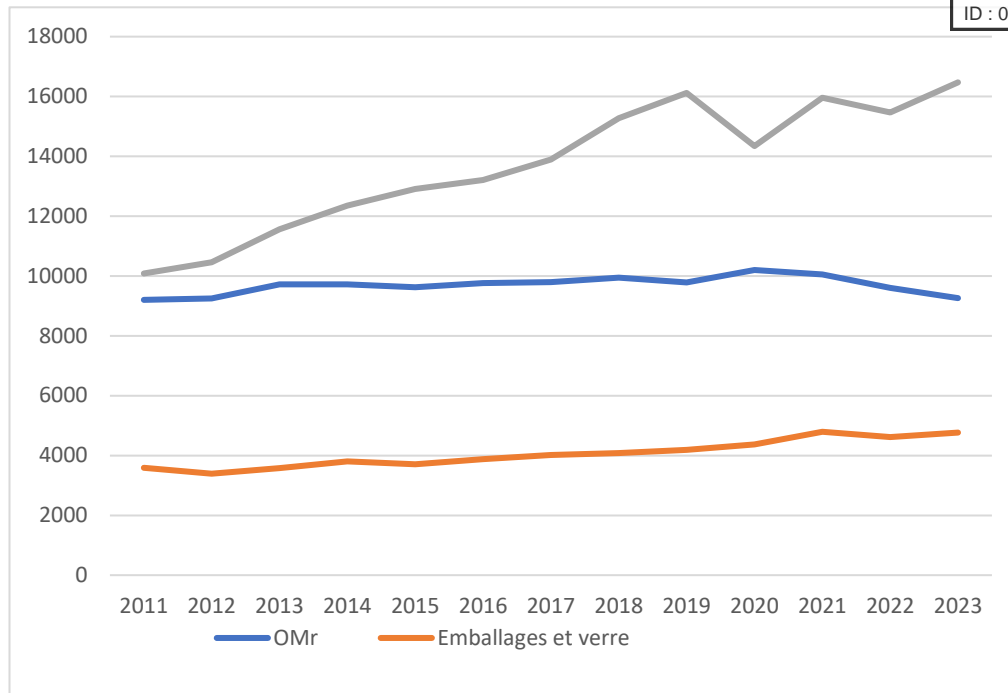
Le ratio très élevé de végétaux collectés en déchèteries (auquel s'ajoute celui de la collecte en porte-à-porte) démontre le gisement important de fermentescibles dans les foyers. Les actions de compostage domestique se justifient d'autant plus.

Les tonnages collectés en déchèteries comptent pour 50.7% des déchets globaux de la CCM (15 468 t pour 30 510 t globales).

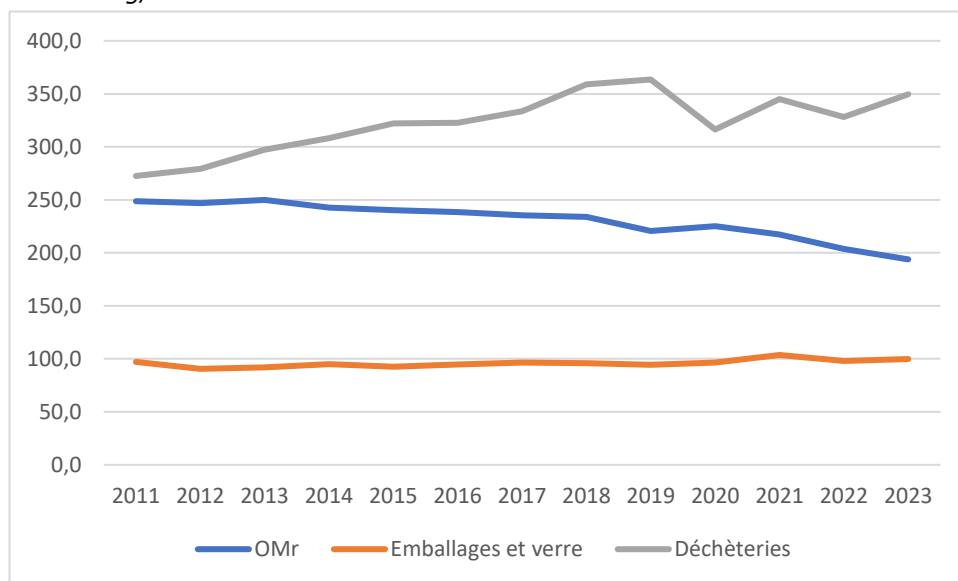
## 14.Synthèse de l'évolution des tonnages de déchets de la CCM

Tableau synthétique de l'évolution des flux de déchets produits et traités sur le territoire de la CCM

En tonnages totaux



En ratio kg/hab.



Il est notable que le ratio d'OMr/hab. et par an baisse régulièrement depuis 2011, contrairement au tonnage total d'OMr fortement impacté par la dynamique de population du territoire.

## 5. Présentation du 2<sup>ème</sup> Programme Local des Déchets Ménagers et Assimilés

### 15. Une ambition pour le territoire

La CCM a l'ambition de répondre à des enjeux majeurs et partagés tels que :

- La limitation des déchets dans le cadre d'une priorité de la politique locale,
- La prise en compte du changement de comportement et des transitions vers un développement durable (lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial, les thématiques santé/environnement, ...),
- L'optimisation des budgets (coût du service public),
- Le maintien de la qualité du cadre de vie du territoire,
- La mobilisation collective de l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, collectivités) pour réduire les déchets de 113 kg/hab. d'ici 2031.

### 16. Les orientations stratégiques

Le PLPDMA s'inscrit dans la logique d'amélioration continue sur les moyens de progrès identifiés du précédent plan tout en mettant en place les obligations réglementaires de la Loi AGEC notamment :

- Informer et sensibiliser à la prévention des déchets

Utiliser différents outils et moyens de communication pour sensibiliser les habitants à l'occasion d'évènements locaux ou communautaires, lors de temps forts comme la SERD, dans les écoles ou bien les diverses manifestations communales et intercommunales.

- Devenir un réseau de collectivités exemplaires

La CCM et les 13 communes ambitionnent de devenir exemplaires dans la gestion, la prévention et la réduction de leurs déchets. Les 14 collectivités s'engagent donc également dans le déploiement d'actions en interne : tri des biodéchets, du papier, des déchets bureautiques, du bâtiment et de chantier, réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, ...

- Déployer le tri à la source des biodéchets sur le territoire et faire adhérer la population à ce nouveau geste de réduction

Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin en accompagnant les habitants dans la pratique du compostage : don d'un kit de compostage individuel, ateliers pratiques, mise en place de composteurs de quartier, collecte séparée des déchets alimentaires en abri-bacs dans les hypercentres, sensibilisation au broyage des végétaux, ...

- Encourager les professionnels dans la réduction des déchets d'activités

Le programme d'actions prévoit la mise en œuvre d'une démarche de réduction dédiée aux pratiques des professionnels afin de trouver des moyens pour réduire ces déchets. La réduction des apports en déchèteries de végétaux par les professionnels des Espaces Verts est un des enjeux du volet « activités économiques ».

- Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi

Promouvoir le don, le réemploi et la réparation. Favoriser le don d'objets sur les déchèteries avec la création de zones de gratuité, déployer la collecte des vêtements et textiles, accompagner la structuration locale du réemploi en regroupant les acteurs volontaires dans une structure spécialement destinée à la seconde main, « le 2 ». Traiter et réemployer les gravats des déchèteries communautaires à l'occasion de chantiers et travaux de voiries communautaires ou communaux, accueil de matériaux réemployables dans une matériauthèque.

### 17. Les coopérations autour de la réduction des déchets

#### g. Les coopérations en cours au niveau départemental

En parallèle de l'étude départementale sur les modalités de traitement des OMr d'ici 2027, un groupe de travail technique spécifique aux actions de prévention des déchets doit être mis en place. A ce jour, la constitution de ce groupe de travail n'a pas abouti mais cette thématique est toujours à l'ordre du jour : la limitation des capacités de traitement des OMr sur le territoire girondin nécessite obligatoirement une réduction draconienne des quantités apportées.

## h. La coopération avec la Métropole

Dans le même temps, Bordeaux Métropole et la CCM se sont engagées en 2022, le contrat CONECT : une des fiches-actions du programme partagé porte sur le partage d'une stratégie déchets 2027 avec le renforcement des actions de prévention et de réduction des déchets (axe 4 - Valorisation des ressources locales et transition écologique).

## 18. Les objectifs chiffrés pour la CCM

La loi (article L541-1 du code de l'environnement) a donc inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Pour les déchets ménagers et assimilés : la Loi définit un objectif de réduction des DMA de 15% à l'horizon 2030.

**Les objectifs régionaux :** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a augmenté cet objectif national et vise une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031.

### Les objectifs chiffrés pour la CCM

Pour les DMA, la CCM doit donc baisser ses tonnages de 14 % en 2031 par rapport à 2010.

Les DMA ou déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie ou en porte-à-porte.

Soit 31 1195 t et 652.7 kg/hab. en 2023.

En 2010, le tonnage de DMA était de 23 169 t pour 37 200 hab., soit 622 kg/hab. en 2010.

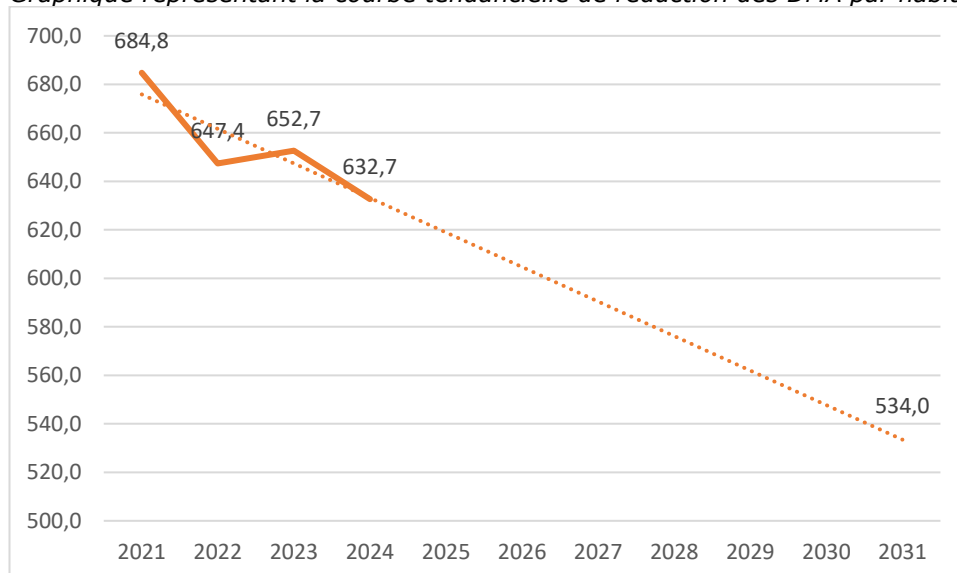
En tenant compte de ces derniers ratios, l'objectif de réduction de 14% donne :

- 547,4 kg/hab. en 2025
- et 534 kg/hab. en 2031.

Soit un objectif de réduction de 113 kg par habitant d'ici 2031.

Ou bien, à population 2023 constante, un objectif de 5325 t.

Graphique représentant la courbe tendancielle de réduction des DMA par habitant et par an :



## 19. Les axes de développement

Dans la continuité des attentes et des objectifs du premier PLPD tout en y intégrant les attentes issues du séminaire déchets des mois de mai et octobre 2022 et du travail en commissions, voici les axes de développement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030 de la CCM.

- Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs
- Axe 2 : Développement de l'éco-exemplarité des collectivités
- Axe 3 : Implication des professionnels et des activités économiques
- Axe 4 : Mise en place d'une politique de réduction et de tri des biodéchets
- Axe 5 : Développement du réemploi

## 20. Les fiches actions du programme de réduction des déchets

### **Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs**

- Fiche action 1.1 Actions de sensibilisation et de communication
- Fiche action 1.2 Déchets dangereux
- Fiche action 1.3 Promotion du Stop pub/Oui pub

### **Axe 2 : Développement de l'éco-exemplarité des collectivités**

- Fiche action 2.1 Accompagnement des services publics à l'éco-exemplarité
- Fiche action 2.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Fiche action 2.3 Evolutions des modalités de la redevance spéciale

### **Axe 3 : Implication des professionnels et des activités économiques**

- Fiche action 3.1 Accompagnement et mobilisation des entreprises
- Fiche action 3.2 Développement du tri à la source des végétaux des entreprises et artisans
- Fiche action 3.3 Démarche d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT volet déchets)

### **Axe 4 : Mise en place d'une politique de réduction et de tri des biodéchets**

- Fiche action 4.1 Mise en œuvre de la stratégie de tri à la source des biodéchets
- Fiche action 4.2 Opérations foyers témoins spécifiques aux biodéchets
- Fiche action 4.3 Promotion et mise en œuvre du broyage

### **Axe 5 : Développement du réemploi**

- Fiche action 5.1 Mise en place d'un village du réemploi « Le 2 »
- Fiche action 5.2 Actions de promotion du don
- Fiche action 5.3 Traitement et valorisation des gravats des déchèteries
- Fiche action 5.4 Mise en place d'une matériauthèque

## Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs

### 1.1 - Actions de sensibilisation et de communication

#### PRÉSENTATION

Depuis 2016, année de lancement du 1er PLPD, la prévention des déchets est identifiée par le grand public comme la démarche « Allégeons nos déchets ». Cette action a pour but de sensibiliser celui-ci à sa production de déchets, de lui montrer et démontrer qu'il peut jouer un rôle dans la réduction des tonnages produits. La poursuite de la sensibilisation à la prévention des déchets pourra être à la fois globale et ciblée, elle visera à mettre en avant les différents gestes de prévention possibles, l'impact sur la production de déchets et sur le coût du service public. Différents leviers pour la sensibilisation des publics de tout âge : développer la communication digitale (réseaux sociaux, site web, chatbot, applications pour smartphone), renouveler les outils de communication plus traditionnels : guide, articles, affiches, infrastructures communautaires.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Sensibiliser le grand public et différents acteurs à l'ensemble des thématiques de la prévention des déchets : biodéchets, réemploi, etc.
- Inviter les familles les plus aisées à une consommation raisonnée et sobre
- Fournir à tous des informations/des outils pour consommer de manière durable, et en faisant des économies

#### MESURES

- Création d'un guide sur la prévention (gestes, alternatives, référentiels acteurs locaux etc.)
- Stratégie de communication : plan de communication, amélioration de la diffusion de la websérie « Allégeons nos déchets »
- Animations, stands, ateliers événements nationaux, intercommunaux, communaux, associatifs, entreprises.
- Évènement phare la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) : ateliers, démonstration, stands
- Contributions aux démarches de la CCM avec le Réseau de lecture publique
- Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du dispositif Contrat territorial d'Éducation Artistique et - Culturelle (COTEAC)
- Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Climat Air Énergie (PCAET)
- Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT,ZIRI)
- Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion des actions Jeunesse et citoyenneté (Game Fest, BAFA, Prévention, etc.)

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes, éco-organismes, prestataires, GMS, commerces, acteurs du réemploi, associations

#### CIBLES

Elus, habitants, associations

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (Communication, TEGD, Techniques)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Supports (affiches, roll up etc.) outils pédagogiques grand public/scolaires : 4 000.00 € bisannuel.

Guide du tri et modalités du service public : distribution, impression : 7 000.00 € en 2025, 2028

Participation/organisation d'événements (SERD, CCM, autres) : 3 000.00 €/an (coûts : logistique, communication, investissement en mobilier et outils pédagogiques).

#### Budget prévisionnel annuel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	14 000.00	3 000	7 000.00	10 000.00	7 000.00	3 000.00



**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Communication régulière grand public ou ciblée sur supports multiples (chatb  
 Mise à contribution des partenaires (communes, associations, ...)

**POINTS DE VIGILANCE**

Veiller à faciliter les efforts demandés aux foyers

Communiquer et sensibiliser à l'aide d'outils et de supports adaptés aux enjeux et cibles

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre et participation aux évènements et manifestations

Nombre d'articles et communiqués sur la prévention/réduction des déchets

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
<b>Action 1.1 Sensibilisation</b>	Création d'un guide sur la prévention																									1
	Stratégie de communication : plan de communication, amélioration, évolution																									1
	Animations, stands, ateliers événements																									6
	Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)																									6
	Contributions aux démarches de la CCM avec le Réseau de lecture publique																									1
	Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du dispositif Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (COTEAC)																									1
	Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Climat Air Énergie (PCAET)																									1
	Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)																									1
	Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Alimentaire Territorial (PAT)																									1
	Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion des actions Jeunesse et citoyenneté																									1

## Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs

### 1.2 - Déchets dangereux

#### PRÉSENTATION

Les flux de déchets dangereux constatés au sein des déchets ménagers restent quantitativement modestes : 1,1 kg/hab./an apparents dans les OMR en 2018 (Modecom CCM: caractérisation des OMR) et 1,113 kg en déchèteries<sup>1</sup> (rapport d'activités 2021).

Ils représentent cependant un enjeu essentiel en termes de risques liés à leur toxicité (déchets eux-mêmes et de la pollution en amont), pour les effets des produits dont ils sont issus (pollution domestique, risques domestiques).

Les produits dangereux visés ici concernent notamment :

- La consommation courante liés aux appareils électriques, électroniques et numériques : piles et accumulateurs, néons et ampoules basse consommation, cartouches d'encre
- Les produits d'entretien ménagers (déboucheurs, produits chlorés...)
- La santé : les médicaments, les radiographies non numériques (contenant des sels d'argent, plomb, et autres matériaux dangereux)
- Le bricolage : restes de peintures, produits décapant, solvants...
- Le jardinage : produits phytosanitaires et leurs restes

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Informer et sensibiliser les consommateurs pour supprimer ou limiter l'achat et l'usage de produits dangereux (recours à des alternatives)
- Densifier et promouvoir les possibilités offertes aux administrés pour s'en débarrasser correctement
- Réduire la présence des déchets dangereux au sein des OMR

#### MESURES

- Extension de points de collectes : crèches, entreprises ZA, commerces, associations ESS, autres
- Promotion du dispositif de reprise des GMS (REP)

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Eco-organismes, communes, associations socio-culturelles et de l'ESS, GMS et commerces, entreprises volontaires

#### CIBLES

Consommateurs

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (Communication, Pôle TEGD, Techniques)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Sans objet (dépenses couvertes par les éco-organismes : matériel, soutien à la communication) et temps agent

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication régulière grand public (presse, Internet, auprès des relais)

Mise à contribution des partenaires (communes, associations, ...)

#### POINTS DE VIGILANCE

Veiller à ce que la CCM est un retour des bilans annuels des partenaires privés ou publics

Eviter la gestion des collectes en régie, privilégier et favoriser le conventionnement entre les parties

<sup>1</sup> Ces chiffres sont sensiblement plus importants si on considère qu'une part des petits appareils ménagers, contenant des piles et accumulateurs ainsi que des composants toxiques, se trouvent parmi les flux identifiés comme « biens d'équipement » (11 kg en déchèterie).



**INDICATEURS DE SUIVI**

Bilan annuel des tonnages de l'éco-organisme Corépile  
 Nombre de points de collecte supplémentaires implantés

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Action 1.2 Déchets dangereux</b>	Extension de points de collecte																									5
	Promotion du dispositif de reprise des GMS (REP)																									5

## Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs

### 1.3 - L'autocollant Stop pub/Oui pub

#### PRÉSENTATION

En 2016 près de 39 kg d'imprimés non sollicités par an étaient distribués dans les boîtes aux lettres (BAL) de la CCM. Afin de réduire ses déchets la CCM lança une campagne d'impression de 3000 autocollants Stop pub. Ces autocollants disponibles en mairie ou à la CCM, étaient aussi distribués lors d'événements grand public ou lors d'animations scolaires.

Après un recensement en 2018 fait par La Poste, 2 300 foyers en étaient équipés, 70 tonnes de papiers étaient évitées chaque année.

Au même moment la CCM menait un MODECOM (échantillonnage des OM), le résultat faisait apparaître qu'une fraction de publicités étaient encore jetées dans les bacs d'OM (4,5 kg/an/habitant, contre 6,6 kg en France). Le constat était sans appel, ses foyers ne triaient pas les publicités dans les sacs jaunes, une nouvelle campagne d'impression était lancée pour accroître l'écogeste des foyers sur le territoire.

En 2021 nouveau recensement, 2 600 foyers étaient pourvus de l'autocollant. Au regard de ce bilan cette action est toujours d'actualité, la prévention est la solution pérenne à plusieurs titres : limiter la consommation des ressources naturelles, éviter le transport, réduire les coûts du tri et de la collecte pour la CCM.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 un dispositif expérimental le Oui pub a démarré dans 14 collectivités pour une durée de 3 ans. L'expérimentation qui prendra fin le 30 avril 2025 est issue de la loi Climat et Résilience d'août 2021 et inspirée de la Convention citoyenne pour le climat. Si l'expérience est positive, le dispositif sera étendu. La distribution d'imprimés publicitaires sera donc interdite dans les BAL qui n'afficheront pas ce nouvel autocollant. Il s'agira pour la CCM d'adapter sa politique de prévention pour être en adéquation avec la législation française.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Faciliter la diffusion d'autocollants
- Diminuer la quantité d'imprimés non sollicités collectés
- Mettre en place des leviers pour faire changer les comportements des foyers

#### MESURES

- Mobilisation des agents CCM et élus communautaires pour une opération diagnostic / collecte des imprimés non sollicités sur une année
- Mise à disposition de stop pub ou oui pub (mairies, animations)

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes, La Poste, bailleurs, syndicats de copropriété, gestionnaires de biens immobiliers

#### CIBLES

Foyers non pourvus (environ 16 700 en 2022)

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (Communication, Pôle Transition écologique et gestion des déchets)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Créations/impressions supports 160 € jusqu'en 2024 (impression 01/2023 3000 exemplaires à écouler). Adaptation de l'action en lien avec la législation, estimation impression bisannuelle.

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00



**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Distribution en libre-service mairies et siège CCM  
 Mise à contribution des partenaires

**POINTS DE VIGILANCE**

Rappeler que la collecte sélective des imprimés non sollicités ne doit pas être la solution par défaut, et ne doit pas se substituer à la réduction de production d'imprimés

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de boîtes aux lettres dotées d'un autocollant

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
<b>Action 1.3</b> Promotion Stop pub/Oui pub																													5
																													1

## Axe 2 : Développement de l'éco-exemplarité des collectivités

### 2.1 – Accompagnement des services publics à l'éco-exemplarité

#### PRÉSENTATION

Lors de son précédent PLPDMA la CCM se devait de montrer l'exemple et d'appliquer elle-même une politique de réduction des déchets.

La CCM mis en place des actions à destination et avec l'adhésion de son personnel. L'enjeu ; définir une stratégie de réduction adaptée, avec des actions spécifiques à chacun des déchets identifiés.

Les actions réalisées :

- Cartouches d'encre et piles reprises en vue de recyclage
- Réduction de la consommation du papier (paramétrage imprimantes, dématérialisation de la communication interne, de la facturation, des marchés)
- Lombricompostage des restes de repas, café etc.
- Dématérialisation convocations commissions et conseils
- Tri du papier par les agents
- Utilisation de vaisselle réutilisable lors des réunions et réceptions...

Lors de 2<sup>e</sup> PLPDMA il s'agira pour la collectivité de pérenniser les actions citées et d'en porter de nouvelles comme :

- La généralisation de la dématérialisation des supports commissions et conseils
- La révision de la gamme de fournitures pour privilégier des critères environnementaux en matière de politique d'achats
- Le tri à la source des biodéchets (crèches, agents), l'instauration de la récupération du broyat lors des chantiers du service Environnement, le compostage des chantiers d'arrachage de la Jussie, etc.

Enfin la CCM aura pour ambition : de montrer l'exemple et être source d'inspiration, de s'adresser aux communes membres pour valoriser les actions communales entreprises, et les accompagner pour d'autres

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Consolider et pérenniser les gestes éco responsables des services de la CCM et des communes
- Initier d'autres gestes
- Communiquer sur les actions de la CCM
- Inciter et accompagner les communes

#### MESURES

- Pérennisation et mise en place d'actions au sein de la CCM :
- Co-construction avec les services d'un guide bonnes pratiques
- Mise en place de mobilier de tri
- Mise en place et gestion des composteurs collectifs (crèches, bâtiments CCM)
- Cahier des charges des manifestations éco-responsables
- Charte éco-exemplarité CCM
- Accompagnement des communes volontaires (présentation démarche CCM, aide à la mise en place d'actions)

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes volontaires, éco-organismes, prestataires

#### CIBLES

Agents des services publics, élus

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agent, nomination de référents, animation d'un réseau constitué

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

En 2025 : réalisation et impression et diffusion d'un guide des écogestes : 2 500.00 €

Marché d'acquisition et mise en place de composteurs collectifs : 7 crèches, CR, ST, ENV. (prise en compte dans la démarche de déploiement du tri à la source des biodéchets)

Mobilier de tri en 2026 (réhabilitation CR) : 15 000.00 €



**Budget prévisionnel :**

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	2 500.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Communication via le P'tit M, création d'un livret dématérialisé des écogestes  
 Rencontres avec les communes volontaires  
 Communication via les canaux de diffusion

**POINTS DE VIGILANCE**

Mobilité de carrière des agents  
 Approches pédagogiques et didactiques  
 Animations chronophage d'un réseau

**INDICATEURS DE SUIVI**

Implication des agents  
 Adhésion des communes

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Pérennisation et mise en place d'actions au sein de la CCM et des mairies																									5

## Axe 2 : Développement de l'éco-exemplarité des collectivités

### 2.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

#### PRÉSENTATION

Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire (GA), permet à la fois un gain économique pour les communes et pour la CCM (moins d'aliments achetés en pure perte et de déchets à collecter puis à traiter) et un gain en termes d'image (exemplarité des collectivités). Cette action au travers des animations permet d'aborder dans un contexte éducatif la prévention des déchets associée avec d'autres thèmes comme le développement durable, le tri à la source des biodéchets (compostage), la solidarité, et le Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Le territoire totalise 7 crèches, 33 écoles et 5 établissements du secondaire soit plus de 7 000 repas journaliers. Les études menées au niveau national ont montré l'importance du GA dans la restauration collective (en moyenne 120 gr/jour/enfant), sur la CCM en moyenne 90 gr jour/enfant (étude menée en 2015). Il paraît donc important de développer une dynamique sur cette thématique, d'autant que la loi AGECE du 10/02/20 impose le tri à la source des biodéchets en 2024.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Mobiliser les élus, le personnel, les prestataires de la restauration
- Former et valoriser l'implication du personnel de restauration (agents restauration, animateurs, techniciens espaces verts), action en lien avec le programme d'actions du PAT
- Réduire le GA
- Sensibiliser les convives aux divers impacts du GA à travers des animations
- Transformer sur place les restes alimentaires en compost
- Permettre aux communes de réduire les coûts de la RS

#### MESURES

- Signature d'une charte du coopérateur avec le REGAL Nouvelle-Aquitaine portée par la CREPAQ
- Organisation journées techniques : Gaspi'tour
- Formations délocalisées CNFPT à destination des agents

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes RCCNA (Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine, REGAL (REseau de lutte contre le Gaspillage ALimentaire), prestataires de la restauration collective, agents des services CCM et communaux (petite enfance, animation, technique)

#### CIBLES

Elus, agents des services, prestataires, élèves, parents et associations parents d'élèves

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agent, prestataire pour animations à destination des élus, des professionnels de la restauration, et des élèves

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Journées techniques CREPAQ (gaspi'tour), Opération Frigo Zéro Gaspi® : 5 000.00 €/an

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

Canaux de communication habituels, communes, padlet écoles, associations parents d'élèves

#### POINTS DE VIGILANCE

Coordonner et rattacher l'action avec le PAT  
Campagnes de pesées et actions correctives chronophage en régie.



Multiplicité des sites (projection 2 à 3 communes/an)

Sensibilisation des élus pour accorder du temps à la formation et au suivi du

Prévoir la mise à jour des fiches de poste des agents concernés par le suivi et la gestion du GA

**INDICATEURS DE SUIVI**

Campagnes de pesées dans les restaurants scolaires

Fiche action 17 du PAT « Accompagner les communes dans la formation et la prévention sur le GA à l'école »

Evolution des pesées du GA dans les cantines

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>2.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective</b>	Signature charte du coopérateur du réseau REGAL Nouvelle Aquitaine portée par le CREPAQ																									1
	Organisation journées techniques, Gaspi'tour (élus)																									5
	Formations délocalisées CNFPT à destination des agents de la restauration collective																									4

## Axe 2 : Développement de l'éco-exemplarité des collectivités

### 2.3 – Evolution et modalités de la redevance spéciale

#### PRÉSENTATION

La Redevance Spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets, effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par elle.

L'institution de la RS ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la TEOM. La RS est donc cumulable avec la TEOM mais pas avec la REOM. L'institution de la RS est codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales.

La RS était obligatoire pour les collectivités qui assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers et financent le service par le budget général ; elle est devenue facultative si la collectivité a institué la TEOM depuis la loi de finances 2015.

Dans la pratique, la RS permet une meilleure répercussion des coûts, car elle évite de faire payer aux ménages les coûts relatifs à l'élimination des déchets non ménagers. Elle permet ainsi de responsabiliser les producteurs de déchets et de mieux gérer le service puisqu'il peut être adapté aux besoins (fonction du service rendu).

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Impliquer les producteurs de déchets non ménagers en les incitant à réduire le volume de déchets produits (43 redevables en 2024, 30 professionnels et 13 collectivités)
- S'appuyer sur des entreprises actives dans la démarche D.D : réduction des déchets, respect du décret (5 flux) n°2016-288 du 10 mars 2016, éco-conception, politique achats responsables, contenants réutilisables, tri des biodéchets, économie circulaire
- Accompagner les communes dans la réduction des déchets
- Mettre en place la collecte sélective des emballages ménagers des entreprises et des communes
- Orienter les entreprises gros producteurs vers des prestataires privés, éventuellement mutualisés

#### MESURES

- Inciter les redevables à adopter des comportements plus vertueux en matière de production et de tri des déchets

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes et acteurs économiques démarches éco responsable, Bordeaux Technowest, réseau Ziri, Réseau d'Economie Circulaire et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (RECITA)

#### CIBLES

Entreprises (chef d'entreprise, salariés), clubs d'entreprises, ZA communautaires et privées, communes

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (TEGD, Attractivité et Innovation)

#### COÛTS ESTIMÉS

Budget prévisionnel annuel : sans objet. Temps agents

L'évolution du parc des bacs à destination des communes et des entreprises est prise en compte dans les dépenses de contenants en investissement

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en direction des redevables, site Internet CCM, EC, Pôle Attractivité et Innovation

#### POINTS DE VIGILANCE

Réussir la mise en place d'une communication incitative à la réduction

Responsabiliser les entreprises et communes pour limiter l'intervention de la CCM (temps consacré au suivi, accompagnement)

#### INDICATEURS DE SUIVI

Réduction des redevables du secteur économique

Implication des communes à la réduction des déchets : évolution du parc des b

Réduction des bacs et réduction des tonnages collectés

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>2.3 Evolutions et modalités de la redevance spéciale</b>	Incitation des redevables à l'adoption de comportements vertueux en matière de production et de tri des déchets																									2

## Axe 3 : Implication des professionnels et des activités économiques

### 3.1 – Mobilisation des entreprises et commerces

#### PRÉSENTATION

Avec plus de 5 645 établissements économiques (+ 66 % depuis 2016, année de lancement du 1<sup>er</sup> PLPD) et avec près d'une vingtaine de Z.A. sur la CCM qui produisent des déchets, il paraît essentiel d'intégrer pleinement ces acteurs dans la démarche de prévention et de réduction des déchets. La part des déchets d'activités économiques pris en charge par le service public est de l'ordre de 20 % pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et représentent 17 % en déchèterie (référence MODECOM national 2017).

Afin d'avoir une vision du terrain et une analyse plus fine de la part des déchets des entreprises dans le tonnage global des déchets ménagers et assimilés, la CCM disposera d'un outil fiable. Planifier une caractérisation des déchets. La caractérisation des déchets consiste à identifier et à classer les différents types de détritiques générés par une activité spécifique, qu'il s'agisse d'un ménage, d'une entreprise ou d'une collectivité.

Les bienfaits d'une caractérisation :

- Gestion améliorée des déchets : déterminer la méthode de traitement la plus adaptée.
- Optimisation des coûts : identifier les possibilités d'économies grâce à la valorisation des matières récupérables
- Conformité réglementaire : assurer le respect des normes environnementales en vigueur en identifiant les déchets dangereux
- Éducation et sensibilisation : offrir meilleure compréhension des enjeux liés à la production et au traitement des déchets
- Innovation et développement durable : stimuler l'innovation dans les techniques de recyclage et de valorisation (démarche EIT)

Les commerçants et artisans, les entreprises peuvent aussi directement agir pour réduire leur propre production de déchets, être acteurs d'une économie sociale et solidaire, voire sensibiliser leur clientèle à la prévention des déchets.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Sensibiliser les acteurs aux enjeux économiques (maîtrise des coûts) liés à la réduction des déchets
- Les encourager à engager des actions (secteurs d'activités identifiés : métiers de la bouche, BTP, E.V)
- Développer la vision du réemploi (un déchet peut être une ressource)
- Développer la culture de l'économie sociale et solidaire (intra-muros) pour les invendus, chutes de production
- Identifier et accompagner des entreprises pilotes
- Contribuer à la démarche d'EIT

#### MESURES

- Accompagnement des acteurs économiques volontaires avec les chambres consulaires
- Démarche EIT
- Caractérisation des déchets des activités économiques sur le territoire
- Valorisation des actions de réduction menées par les professionnels

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Chambres consulaires, clubs d'entreprises, associations de commerçants, Bordeaux Technowest, réseau Ziri, Réseau d'Économie Circulaire et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (RECITA), entreprises du territoire inscrites dans la démarche, associations de l'ESS

#### CIBLES

Chefs d'entreprise, salariés entreprises volontaires

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agent (TEGD, Attractivité et Innovation), partenariat avec les Chambres consulaires et leurs dispositifs (diagnostic/audit, formation etc.)

#### COÛTS ESTIMÉS

2026 : étude de caractérisation déchets d'entreprises dans les Z.A. publiques

2027 : communication : prestation création/impression guide (tri, réduction,

2030 : étude de caractérisation déchets d'entreprises dans les Z.A. publiques et privées 33 000 €

**Budget prévisionnel :**

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	0.00	30 000.00	7 000.00	0.00	0.00	25 000.00

**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Relais par et avec le service dév. éco., clubs d'entreprise, associations des commerçants. Site CCM dédié aux entreprises, E.C, Bourseauxdechets.fr

**POINTS DE VIGILANCE**

S'associer avec le service Développement économique déjà identifié par les acteurs

Veiller à respecter les champs d'intervention et d'action du service développement économique et des chambres consulaires pour éviter les superpositions d'actions

Favoriser la complémentarité des actions (lien avec le Projet Alimentaire Territorial)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Caractérisation des déchets

Bilans démarche EIT

Données chambres consulaires

Nombre d'entreprises pilotes et /ou exemplaires

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
<b>3.2 Développement du tri à la source des végétaux des entreprises et artisans</b>	Développement du compostage et broyage par les entreprises E.V comme services/pratiques éco responsable																									5
	Formation en interne des professionnels volontaires, mise en place d'un partenariat																									5
	Création d'un circuit court de valorisation des végétaux entre producteurs de végétaux et consommateurs de matières organiques																									5

### Axe 3 : Implication des professionnels et des activités économiques

## 3.2 – Développement du tri à la source des végétaux des entreprises et artisans

### PRÉSENTATION

Le MODECOM national de 2017, fait apparaître que 17 % des déchets jetés en déchèterie proviennent d'activités économiques, cette caractérisation ne fait pas apparaître la part des végétaux. Plus de 80 entreprises Espaces verts sont recensées sur le territoire, 23 ont une carte professionnelle pour accéder aux déchèteries communautaires. Une part du gisement (feuilles mortes et branchage) peut être réemployé et détourné du process industriel énergivore, et onéreux pour la CCM.

Cette action développera la culture du réemploi des végétaux (retour au sol de la matière organique) auprès des professionnels afin de trier à la source une part des biodéchets des professionnels.

### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Inciter les entreprises et associations d'entretien d'E.V à adopter des pratiques durables (compostage, broyage des branchages, mulching, paillage, suppression des produits phytosanitaires, choix des plantes utilisées...)
- Mettre en place des actions avec les acteurs locaux
- Acculturer professionnels et administrés: fonctionnement du sol, transformations biologiques dans le sol, intérêts du retour au sol
- Impulser une valorisation locale et mettre en place le tri à la source
- Développer un partenariat avec la chambre consulaire
- Proposer une professionnalisation et le développement de pratiques vertueuses
- S'appuyer sur les professionnels volontaires pour sensibiliser leurs clients
- Valoriser les actions déployées par les professionnels
- Raccrocher l'action au PAT : favoriser une économie circulaire de la valorisation des végétaux entre professionnels E.V, agriculteurs, collectivités, et jardins partagés
- Réduire le tonnage des végétaux en déchèterie

### MESURES

- Développement du réemploi et broyage en faveur des clients des entreprises
- Formation en interne des professionnels volontaires et mise en place de partenariats
- Création d'un circuit court de valorisation des végétaux entre producteurs de végétaux et consommateurs de matières organiques, suivi et animation

### STRUCTURES PARTENAIRES

Artisans moteurs et/ou volontaires, l'association l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage), RECITA, agriculteurs, maraîchers, chambres consulaires, RCCNA, Région Nouvelle-Aquitaine, prestataires exploitant des déchèteries

### CIBLES

Chefs d'entreprise, artisans, usagers professionnels des déchèteries, agriculteurs et maraîchers

### MOYENS MOBILISÉS

Temps agent (TEGD, PAT, Dév. éco.), partenariat avec les Chambres consulaires et leurs dispositifs (diagnostic/audit, formation etc.)

### COÛTS ESTIMÉS

- Journées techniques à destination des cibles (prestation et régie : atelier/conférence/démonstration/formation sur des thèmes comme valo. des végétaux, le retour au sol, amendement, compostage, etc.) : 2 000.00 €/an
- Financements mobilisables de la Région N.A. en 2026 : aides à la transition type ACP (Action Collective de Proximité). Animation de la Région programme d'accompagnement des TPE dans leurs projets d'investissement et de développement de leurs outils de production (professionnels E.V broyeur, tondeuse ZD)

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00

**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Sites Internet CCM, CMA, bourseauxdechets.fr, UNEP, Région N.A

**POINTS DE VIGILANCE**

S'associer avec le service dév. éco. et le PAT référents des professionnels

Collaboration/transversalité à créer avec le PAT et le service dév. éco.

Mise à jour annuelle du recensement des professionnels via la gestion des entreprises (l'AGDE)

Identifier les partenaires financiers pour plan individuel de formation des artisans

**INDICATEURS DE SUIVI**

Bilan des activités de structures partenaires

Suivi apports en déchèterie (tonnages, fréquentation, ...)

Nombre conventions signées entre les acteurs

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
<b>3.2 Développement du tri à la source des végétaux des entreprises et artisans</b>	Développement du compostage et broyage par les entreprises E.V comme services/pratiques éco responsables																									5
	Formation en interne des professionnels volontaires, mise en place d'un partenariat																									5
	Création d'un circuit court de valorisation des végétaux entre producteurs de végétaux et consommateurs de matières organiques																									5

## Axe 3 : Implication des professionnels et des activités économiques

### 3.3 – Démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT volet déchets)

#### PRÉSENTATION

La démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) entreprise par la CCM, fait partie des démarches visant à établir des relations harmonieuses entre « activités économiques » et « environnement ».

Il permet notamment de limiter les externalités négatives des activités industrielles tout en créant des gains économiques directs pour les entreprises et pour le territoire (création d'activités économiques et d'emplois). Son principe est le suivant : « s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels (où rien ne se perd, tout se transforme et aucun déchet n'est produit) pour transformer le tissu industriel (qui fonctionnait de manière linéaire jusque-là) en un écosystème vertueux où les flux d'énergies et de matières sont optimisés ». Ainsi, la démarche repose sur la mise en place de synergies entre les entreprises. Ces synergies sont de deux types à savoir :

- Les synergies de substitution fondées sur un échange de flux (déchets, coproduits et/ou énergies) entre les entreprises.
- Les synergies de mutualisation fondées sur la création de projets et/ou de services collaboratifs utiles aux entreprises tels que le transport de personnes et/ou de marchandises, l'achat de matières premières et/ou de fournitures, le traitement de déchets, etc.

Le projet d'EIT sur le territoire de la CCM a été développé en réponse à l'appel à projets « Écologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine » (EIT NA), lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. La CCM a été retenue pour ce premier appel à projets. Celui-ci comporte 3 niveaux avec des objectifs différents :

- Niveau 1 : Mobiliser, construire et lancer une démarche d'EIT
- Niveau 2 : Conduire une démarche d'EIT et mettre en œuvre les synergies
- Niveau 3 : Structuration de la démarche sur le long terme

Le projet porté par la CCM a été retenu pour le niveau 1. Il comporte deux échelles d'intervention dont :

- Une échelle locale visant à mettre en place des synergies de proximité entre les entreprises à l'échelle de 3 zones d'activités-pilotes.
- Une échelle plus transversale qui s'appliquera à l'ensemble des 13 communes du territoire, en partenariat avec le Club des entreprises de la CCM. Cette démarche permettra de mettre en place des synergies de plus grande ampleur sur des projets nécessitant une masse critique.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Inciter et accompagner les entreprises à produire de façon plus propre
- S'appuyer sur les professionnels volontaires (ZA pilotes et club des entreprises) pour mettre en place des actions autour de l'écologie industrielle
- Valoriser les actions et synergies déployées par les professionnels
- Raccrocher l'action de prévention des déchets à la démarche EIT

#### MESURES

- Développer des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des déchets et d'économie circulaire

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Bordeaux Technowest, Chefs d'entreprise ZA, club d'entreprises, CCI (ACTIF : plate-forme nationale de l'économie circulaire), service Dév. éco.

#### CIBLES

Chefs d'entreprise, entreprises des ZA

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agent (Pôle TEGD, Dév. Eco.), Bordeaux Technowest, partenariat avec la CCI (diagnostic/audit, etc.)

#### COÛTS ESTIMÉS

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00



**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Sites Internet CCM, CMA, bourseauxdechets.fr, UNEP, Région N.A

**POINTS DE VIGILANCE**

S'associer avec le Pôle Attractivité et Innovation interlocuteur identifié par les professionnels  
 Collaboration et transversalité à créer avec la démarche EIT  
 Veiller à respecter les champs d'intervention et d'action du service Dév. éco. ainsi que des chambres consulaires pour éviter les superpositions d'actions

**INDICATEURS DE SUIVI**

Bilan des activités de structures partenaires  
 Cotech Bordeaux Technowest  
 Caractérisations collecte DIB et Papiers-carton  
 Suivi apports en déchèterie (tonnages, fréquentation, ...)  
 Nombre conventions signées entre les acteurs

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>3.3 Démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT volet déchets)</b>																									2

## Axe 4 : Mise en place d'une politique de réduction et de tri des biodéchets

### 4.1 – Mise en œuvre de la stratégie de tri à la source des biodéchets

#### PRÉSENTATION

Il s'agit de mettre un nouveau service public au travers d'un dispositif de tri à la source des biodéchets conformément à la réglementation (Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 et loi AGEC de 2020 Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Action nécessaire due à l'augmentation de la TGAP.

A l'aide de l'étude biodéchets de 2023 la CCM a décidé de s'orienter vers 3 types de tri à la source :

- Le compostage individuel solution privilégiée pour les foyers (90 % logement individuel). Durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2024 un déploiement s'est déroulé à l'occasion d'une campagne de remise de composteurs itinérantes durant près de 3 mois. Au total 7 000 composteurs ont été distribués.
- Pour les communes dont la densité des centres bourgs ne permettent pas aux habitants d'avoir un composteur individuel, la CCM leur a proposé de choisir entre deux modes de gestion de proximité des biodéchets : les composteurs de quartier ou la collecte en abris bac.

Enfin des équipements de compostage collectif seront à implanter au niveau de la restauration scolaire des écoles, avec une cogestion à déterminer.

Pour rappel les biodéchets sont les déchets de la cuisine tels que les restes de repas crus ou cuits (carnés ou non), fruits et légumes, sachets de thé, dosettes à café en papier, pain, coquilles d'œuf, serviettes en papier, carton, cendre, os, arrêtes. Ainsi que tous les végétaux d'un jardin : tonte, feuilles, branches.

En 2024, la CCM a procédé d'avril à juin à des distributions de composteurs individuels lors de permanences dans les communes pendant 10 semaines. Les coûts d'acquisition et de distribution des fournitures sont de 577 000 € (avec mobilisation d'une équipe de 6 renforts).

#### RÉSULTATS Á ATTEINDRE

- Equiper un maximum de foyers de composteurs individuels
- Permettre aux foyers en habitat dense de trier leurs biodéchets à l'aide des solutions techniques retenues par les communes
- Composter les biodéchets de la restauration scolaire des écoles
- Faire adhérer les administrés au tri à la source des biodéchets par la communication, la sensibilisation, la formation

#### MESURES

- Généralisation du tri à la source : compostage individuel, composteurs partagés, abri bacs,
- Mise en place des solutions collectives de tri des biodéchets,
- Organisation de la gestion des composteurs collectifs avec les partenaires,
- Acquisition du logiciel LogiProx ou autre,
- Adhésion et suivi des travaux du RCCNA (source de solutions techniques, logistiques et de retour d'expériences),
- Création et animation du réseau de guides composteur,
- Mise à disposition de matériel de tri (composteur individuels, composteur de quartier, abris bac, restauration scolaire)
- Ateliers compostage à destination des administrés volontaires, personnels restauration scolaire et technique

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Communes, RCCNA, syndicats de copropriété, bailleurs sociaux et privés, prestataires déchets, structures d'animation, établissements scolaires, prestataires

#### CIBLES

Habitants, scolaires, personnels restauration collective et technique

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents TEGD, renfort de saisonniers à l'occasion de la remise des composteurs individuels, coanimation et gestion des composteurs de quartier (régie et prestation) , communication renforcée, prestataires collectes et déchèteries (relais d'information)

#### COÛTS ESTIMÉS

- Logiprox plateforme online de gestion en temps réel des sites de compostage de quartiers et des établissements scolaires 4 500.00 € puis 600.00 € /an.



- Marché d'animation atelier compostage grand public en 2025 suite à l'expérimentation 2024 : coût de 4000 €.
- Marché d'animation et de suivi des sites de compostage de quartier : lancement sur 20 sites en 2025 (comprenant réunion de lancement, réunion technique et coordination référents, suivi et gestion du site) 2 000.00 € (20 sites). En 2025 même montant.

**Budget prévisionnel :**

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	31 500.00	28 600.00	20600.00	20600.00	20600.00	20600.00

**DIFFUSION & COMMUNICATION**

Site Internet CCM, communes, sensibilisation par prestataire animation composteur de quartier et établissements scolaires, animations scolaires en régie, prestataires de collecte et de déchèteries (relais d'information)

**POINTS DE VIGILANCE**

Mise en place du tri à la source des biodéchets impacte le pôle TEGD, bouleverse les habitudes des administrés et des administrations, chronophage pour les services de la CCM

Filière locale d'approvisionnement en broyat à mettre en place

Sensibiliser à la diminution du GA et à la gestion raisonnée du jardin (pour réduction des biodéchets à valoriser)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Taux d'équipements sur le territoire

Nombre de foyers utilisateurs des équipements collectifs mise en place

Évolution des tonnages d'OMR

Données récoltées avec le logiciel Logiprox

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>4.1 Mise en œuvre de la stratégie de tri à la source des biodéchets</b>	Généralisation compostage individuel, composteurs partagés, abris bacs, animations et suivis																								10	
	Développement du compostage partagé et acquisition des composteurs partagés, suivis																									10
	Acquisition et suivi d'un logiciel pour la gestion des composteurs collectifs																									5
	Adhésion et suivi des travaux du RCCNA (source de solutions techniques, logistiques et de retour d'expériences)																									2
	Création et animation du réseau de guides composteur																									3
	Mise à disposition de matériel de tri (composteur, lombricomposteur)																									2
	Ateliers compostage à destination des administrés volontaires (coordination ou animation)																									3

## Axe 4 : Mise en place d'une politique de réduction et de tri des biodéchets

### 4.2 – Opération foyers témoins spécifiques aux biodéchets

#### PRÉSENTATION

Appel à candidature de dix à vingt foyers volontaires pour participer à la mise en pratique d'au moins trois gestes de prévention des déchets parmi une liste de 8 actions, sur une durée de trois mois. La collectivité apporte aux foyers son soutien technique, matériel et humain afin de mesurer l'impact de ces gestes sur l'évitement de déchets.

Liste des huit gestes pour réduire les biodéchets :

Adopter deux poules contre bons soins, composter et/ou lombricomposter, faire son potager en lasagna bed, jardiner au naturel (gestion différencié de son jardin, paillage, achat de plantes à pousse lente et/ou couvresol, etc.), équiper sa tondeuse d'un kit mulching ou acheter une tondeuse à mulching, s'équiper d'un broyeur, éviter le GA (recettes antigaspi, faire des bocaux, conservation des aliments, DLC-DLUO, batch-cooking, conserves lactofermentées, etc.).

Cette action sera valorisée et les résultats feront l'objet d'une communication afin d'inciter les foyers hésitants grâce au phénomène d'entraînement.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Mettre en œuvre une sensibilisation et une communication persuasive
- Apporter aux administrés les informations manquantes pour leur permettre de prendre les bonnes décisions et d'agir
- Faire évoluer les représentations

#### MESURES

- Organisation d'opération foyers témoins : mise en pratique de 3 gestes parmi 8 actions par des familles volontaires, accompagnées et suivies
- Communication à destination des habitants, et par les habitants.

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Associations et entreprises d'éducation à l'environnement prestataires, CREPAQ, RCCNA

#### CIBLES

Foyers volontaires, grand public

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents TEGD, Communication, prestataires

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Opération de 3 000.00 €/an avec la mise en place d'une alternance correspondante à la saisonnalité de la gestion des jardins notamment (printemps ou automne). Ce budget comprend la prestation de services, l'achat de matériel.

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

EC, Presse, site Internet, réseaux sociaux

#### POINTS DE VIGILANCE

Accompagnement chronophage individuel et collectif des foyers témoins (rythme et alternance)  
Communication incitative et effets d'entraînement recherché (appel à candidature)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de participants volontaires

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Action 4.2</b>	Appel à candidature de familles volontaires, accompagnement et sensibilisation																									
<b>Opération foyers témoins spécifiques aux bio-déchets</b>																										8

## Axe 4 : Mise en place d'une politique de réduction et de tri des biodéchets

### 4.3 – Promotion et mise en œuvre du broyage

#### PRÉSENTATION

La valorisation des branches en broyat des espaces verts intercommunaux et communaux sera dans les prochaines années un des sujets majeurs dans le domaine de la prévention des déchets en France et sur le territoire de la CCM.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les Français ont eu progressivement à leur disposition des moyens pour trier les biodéchets. Le broyage des végétaux est devenu une ressource nécessaire au processus de compostage de proximité tels que les sites de compostage de quartier ou des composteurs des établissements scolaires. Des quantités de matières fraîches apportées par les usagers quotidiennement, avec le risque de réel de putréfaction impose l'appart de matières drainantes et structurantes.

Le broyat est de la famille des végétaux dits « déchets bruns ». Il est compostable, son utilité est nécessaire à plusieurs titres : structurant, favorise une bonne aération évitant ainsi la putréfaction et les mauvaises odeurs. Il est indispensable sur les sites de compostage collectifs.

Plusieurs cibles et acteurs seront à sensibiliser afin d'initier sur le territoire de la CCM de nouvelles habitudes de gestion des espaces verts, jardins, parcs, parcelles. Tels que les administrés, élus, agents, artisans, bailleurs sociaux.

La CCM dispose de plusieurs leviers potentiels pour aider et faciliter la valorisation :

- L'éco-exemplarité en approvisionnant des sites collectifs CCM et communaux (crèches, écoles, composteurs de quartier,)
- Communiquer en déchèterie sous forme de démonstration pendant des événements nationaux, SERD, SDD, fête Tous au compost, ou à l'occasion de formation sur le compostage, etc.)
- Étudier et expérimenter des pistes pour faciliter la pratique (aide à l'acquisition de broyeur, accès à un service périodique de broyat en régie, marchés, prestation à domicile par un chantier d'insertion, participation financière à l'intervention d'un professionnel E.V. conventionné, ou encore achat de broyeurs partagés pour location en régie à l'habitant),
- S'adresser aux professionnels des E.V en tant que pratiquants, relais d'information, usagers des déchèteries, ou prestataires,
- Développer un partenariat avec les bailleurs sociaux (gestion patrimoine vert),
- Initier un partenariat avec le Département en charge de l'entretien d'un patrimoine arboré qui bordent les routes et les pistes cyclables, afin de valoriser le broyat.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

Acculturer, sensibiliser les cibles à reconsidérer les branchages comme étant une ressource valorisable ayant une réelle plus-value

Déconstruire la représentation sociale (« déchet vert » ≠ réemplois des copeaux, intérêt du broyage)

Agir sur l'individu : faire faire, engager, inciter, contraindre

Instaurer la valorisation de la matière organique

#### MESURES

- Opérations broyage lors de la SERD (automne), la Semaine Européenne du Développement Durable (automne), Tous au compost (printemps)
- Accroissement de l'utilisation des broyeurs mutualisés pour approvisionner les sites de compostage collectifs
- Développement du broyat avec les communes, bailleurs sociaux, artisans usagers des déchèteries, et le Département de la Gironde pour réemploi sur sites de compostage collectifs (restaurants scolaires, quartiers)

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Département de la Gironde, RCCNA, entreprises E.V, communes, syndicats de copropriété, bailleurs sociaux, chantiers d'insertion

#### CIBLES

Administrés, usagers déchèterie, foyers usagers des composteurs de quartier, restaurants scolaires



### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (Communication, TEGD, dév. éco., techniques, environnement), prestataires

### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

Communication, opérations broyage (fluides), autres

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	30 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00

### DIFFUSION & COMMUNICATION

EC, Presse, site Internet, réseaux sociaux

### POINTS DE VIGILANCE

Mettre en place des leviers avec effets sur le long terme

Communication à cibler

Prise de décisions rapide au vue de l'actualité de la CCM (politique de gestion de réduction et de tri des biodéchets)

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'usagers bénéficiaires lors des opérations

Volume de broyat généré pour approvisionnement des sites de compostage collectif (quartier, restaurant scolaire)

### PLANNING DE RÉALISATION

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Action 4.3 Promotion et mise en œuvre du broyage</b>																									20

## Axe 5 : Développement du réemploi

### 5.1 – Mise en place d'un village du réemploi « le 2 »

#### PRÉSENTATION

La CCM s'est appuyée sur une étude d'opportunité de création d'une infrastructure type recyclerie, une caractérisation des bennes en déchèterie et un questionnaire adressé aux administrés.

Bilan :

- un gisement d'objets réemployables suffisant,
- une attente de la part de la population,
- un engouement des acteurs associatifs et économiques

L'étude faisait apparaître également l'absence de porteur de projet sur le territoire ainsi que la fragilité des modèles économiques des recycleries en France.

Fort de ce constat la CCM a souhaité innover et créer un projet inédit, agile et évolutif, qui conjugue et réunit autour du réemploi solidaire. Le tout dans un lieu ouvert et participatif (esprit "Darwin" Bordeaux), avec une pluralité d'acteurs locaux, et ceux sans se limiter à un opérateur unique exogène au territoire.

Cette nouvelle infrastructure offrirait à la population une alternative locale pour consommer autrement :

- lieu de dépôt d'objet à donner, de vente d'objets réparés, voire d'échanges ou même de prêt...
- lieu possible pour s'équiper avec objets customisés, réparés, révisés par des artisans,
- lieu accueillant des événements autour de la transition écologique.

La CCM a le souhait que le tissu associatif et économique s'approprie ce lieu et, définisse avec elle son fonctionnement. Au cours de l'année 2024, des ateliers de co-construction autour de l'appropriation du lieu et son usage ont réunis des partenaires associatifs et des artisans du réemploi du territoire.

Les perspectives d'intégration d'une diversité d'activités sont les suivantes :

- accueil des missions du Secours populaire,
- espace de dépôt d'objets ciblés,
- collecte et pré-collecte pour des acteurs,
- réparation d'objets par des association ou des professionnels,
- lieu d'organisation d'évènements Grand public, etc.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Offrir un esprit à ce lieu
- Faire adhérer et participer les acteurs
- Faire que les acteurs du territoire s'emparent du lieu
- Détourner les objets réemployables ou réparables des déchèteries
- Donner de la visibilité à ce lieu
- Soutenir l'engagement citoyen vers de nouveaux modes de consommation

#### PARTENAIRES

Acteurs du réemploi et de réparation (associatifs ou entreprises), ADEME/Région, Eco-organismes

#### CIBLES

Entreprises et associations du territoire

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (Techniques, TEGD, dév. éco., vie locale)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

2024 : réunions des acteurs.

2025 : 328 648.00 € (détail : conteneurs portuaires, dalles béton, clôture, portail, viabilisation, stationnement, éclairage public).





2026 : création d'un local pour le Secours populaire 300 m<sup>2</sup>, halle fermée et site, voies de circulation, la signalisation, aménagements paysagers, création (autres).

**Budget prévisionnel :**

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	328 648.00	350 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**DIFFUSION & COMMUNICATION**

EC, Presse, site Internet, réseaux sociaux, panneaux en déchèterie, communes, associations

**POINTS DE VIGILANCE**

Associer les acteurs de réemploi et de la réparation  
 Veille des acteurs du réemploi et solidaires sur la CCM  
 Articulation acteurs économiques et associatifs (champs concurrentiels)  
 Animation du lieu  
 Suivi quantitatif des tonnages entrants/sortants

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'entreprises et d'associations mobilisées,  
 Nombre d'ateliers et de manifestations « réemploi »  
 Suivi et traçabilité des tonnages entrant/sortant  
 Nombre d'apporteurs et de visiteurs

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Création d'un lieu de réemploi et de solidarité																									5

## Axe 5 : Développement du réemploi

### 5.2 – Promotion du don

#### PRÉSENTATION

Informé, sensibiliser la cible à considérer que l'objet qui l'encombre et qu'il souhaite jeter, n'est pas un déchet mais plutôt un produit qui peut avoir une valeur pour une autre personne.

Cette action vise à promouvoir un mode de consommation dit alternatif comme : le don, l'achat d'occasion, le réemploi, ou enfin la réparation d'objets et des biens de consommation. Tous ces écogestes favorisent le réemploi, d'allongement de la durée de vie d'un objet, et le retardement de l'apparition du déchet.

La promotion du don incarne des valeurs sociétales fortes tel que : la solidarité, l'entraide, et l'économie circulaire.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Agir sur l'individu : faire faire, engager (s'appuyer sur des principes de la psychologie comportementale)
- Inciter par différents biais (moraux, cognitifs, de raisonnement)
- Montrer les bénéfices environnementaux et sociaux
- Œuvrer dans le marketing individualisé (messages + outils d'accompagnement spécifiques, offres adaptées à chacun),
- Mise en œuvre d'une diversité de leviers et d'outils sur le terrain et à destination de cibles pour développer le don
- Mettre en place des actions avec les acteurs locaux économiques ou associatifs

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Acteurs du réemploi et de réparation (associatifs ou entreprises), ADEME/Région, Relais Gironde, prestataires déchèteries et de collectes

#### CIBLES

Administrés, usagers déchèteries, entreprises et associations (vide grenier, ESS par ex.)

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (TEGD, Communication, vie locale, Techniques)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

- 2024 : matérialisation des zones de gratuité en déchèterie (détail : signalétique, panneaux de sensibilisation en déchèterie, implantation mobilier), supports communication grand public association (vide greniers etc.).
- 2024 et 2025 : matérialisation de la signalétique et création d'espaces, au village du réemploi et à la déchèterie de Cabanac-et-Villagrains
- 2026 à 2030 : communication, accompagnement des associations (collecte, tri des invendus etc.)

Budget prévisionnel :

(€ TTC)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	25 000.00	30 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

EC, Presse, site Internet, réseaux sociaux, communication en déchèteries, communes, associations, gardiens déchèteries

#### POINTS DE VIGILANCE

Cette action doit s'intégrer dans toutes les actions du PLPDMA  
 Communication autour solidarité et transition écologique

#### INDICATEURS DE SUIVI



Diminution des tonnages (tout venant, bois, REP jeux/jouets, autres) en déchèterie, diminution des objets jetés à la fin des évènements associatifs (vide dressing, bourse aux jouets, vide grenier...)

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Réemploi des textiles Mise en place de collectes ponctuelles des invendus de vide-dressings																									4
Création de zones de réemploi en déchèteries																									4
Mobilisation des associations : incitations de dons des invendus (vide-greniers, etc.) , détournement au "2", associations caritatives, autres...																									4

## Axe 5 : Développement du réemploi

### 5.3 – Valorisation des gravats

#### PRÉSENTATION

La CCM a le souhait de mettre en place différentes pistes de progrès et d'évolution au niveau de la gestion des déchets sur son territoire ( Le 2, zones de gratuité en déchèterie). Parmi celles-ci la gestion des gravats provenant des déchèteries est une opportunité pour innover, et mettre en place une filière locale de réemploi en circuit court.

3 300 tonnes gravats sont jetées chaque année en déchèterie : leur traitement, transport et valorisation ont représenté un coût de 150 000 € en 2023.

Pour l'activité voirie en régie de la CCM, les besoins annuels sont actuellement de 300 t/an, cela représente donc environ 10 % du gisement de gravats traités en déchèterie.

La valorisation des gravats s'intègre parfaitement à la démarche de la CCM déjà engagée depuis 2020 au travers d'un appel à projet voirie durable sur l'utilisation de matériaux recyclés et bio sourcés pour l'entretien et la réhabilitation des 30 kms de voiries communautaires.

Le gisement représente une masse importante de matériaux qui peuvent être valorisés pour différentes interventions sur les réseaux de voirie communautaires ou communales :

- pour la réalisation de couches de forme et de fondation lors de travaux lourds de réhabilitation ou de construction
- pour le rechargement des accotements de voiries
- pour la construction de pistes d'accès diverses.

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Recycler les gravats des déchèteries
- Alimenter les chantiers CCM et communaux
- Diminuer les coûts de traitements et d'approvisionnements des gravats

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Prestataires déchèteries collectes, communes, REP Bâtiment PMCB

#### CIBLES

Usagers déchèterie, entreprises BTP clientes déchèteries

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (TEGD, Techniques)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

2023 à 2024 : aménagement terrain 2023-2024 : terrassement, portail, clôture.

2025 à 2030 : fonctionnement (transport, chargement, concassage, criblage)

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Budget de l'action	75 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

EC, Presse, Site Internet, réseaux sociaux, communication en déchèteries, communes

#### POINTS DE VIGILANCE

Soutiens financiers

Veille au respect du tri des usagers des déchèteries et refus des matériaux dangereux (amiante)

Quid des artisans paiement/gratuité/refus

Quid pesées des gravats entrants et sortants

**INDICATEURS DE SUIVI**

Tonnages des gravats valorisés, tonnages des matériaux concassés utilisés  
 Comptabilisation des usages et des sites, géolocalisation

**PLANNING DE RÉALISATION**

		2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Action 5.3 Traitement et valorisa- tion des gravats</b>	Structure de traite- ment des gravats des déchèteries pour réuti- lisation en interne																									2

## Axe 5 : Développement du réemploi

### 5.4 – Mise en place d’une matériauuthèque

#### PRÉSENTATION

Une matériauuthèque est un lieu **où l’on donne une 2<sup>ème</sup> vie à des matériaux qui étaient destinés à être valorisés ou traités.**

**Cet outil participe à la prévention des déchets, à la lutte contre le gaspillage de ressources le tout en favorisant une économie circulaire** par la récupération de matériaux des entreprises locales, des communes et des administrés.

Matériaux et objets accueilli :

- Chute de production (textiles, bobines, cuirs, bois, métaux...)
- Matériaux et produits inertes (béton, chaux, pierre, brique, ardoise, carrelage...)
- Matériaux de fin de chantier ou de travaux (tube pvc, membrane, cuves, plomberie, quincaillerie, carrelages, menuiseries, laines...),
- Invendus ou non-conformités mineures,
- Vêtements et équipements professionnels neufs.

Ces matériaux donnés par les entreprises, les communes et les administrés pourront être redistribués à prix solidaires ou en libre accès auprès des entreprises, artisans, commerçants, collectivités, associations et particuliers.

**Cet espace prendra vie dans la déchèterie de Cabanac-et-Villagrains, il sera une nouvelle piste de progrès et d’évolution de la gestion des déchets sur le territoire de la CCM.**

#### RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Détourner des matériaux réemployables du flux Tout venant en déchèteries
- Détourner des matériaux des professionnels usagers des déchèteries
- Créer un outil du réemploi opérationnel, fonctionnel et évolutif
- Déterminer le modèle de fonctionnement et les bénéficiaires
- Créer un partenariat avec un gestionnaire acteur du réemploi et/ou de l’économie circulaire, sociale et solidaire

#### STRUCTURES PARTENAIRES

Compagnons Bâtisseurs, structures de l’ESS, prestataires déchèteries collectes/haut de quai, entreprises, commerces, artisans, éco organisme REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Secteur du Bâtiment)

#### CIBLES

Usagers déchèterie, entreprises/artisans BTP clientes déchèteries, entreprises/artisans ZA CCM et privées

#### MOYENS MOBILISÉS

Temps agents (TEGD, dév. éco., communication, techniques)

#### COÛTS ESTIMÉS (TTC)

2024 et 2025 : conceptualisation de l’espace matériauuthèque (signalétique, rayonnage, espace accueil)

2026 à 2030 : mise en œuvre avec partenariat structure ESS ou autre gestionnaire

Budget prévisionnel :

Euros TTC	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2030
Budget de l’action	0.00	70 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00

#### DIFFUSION & COMMUNICATION

EC, presse, site Internet, réseaux sociaux, communication en déchèteries, communes

#### POINTS DE VIGILANCE

Soutiens financiers

Suivi des entrants et sortants  
 Définition des produits et matériaux, évolution en fonction des REP et gisements  
 Anticipation du dimensionnement des surfaces d'accueil des différents matériaux

**INDICATEURS DE SUIVI**

Evolution des tonnages entrants/sortants de la matériauthèque  
 Comptabilisation des usagers (apporteurs-bénéficiaires)  
 Rapport d'activité de la matériauthèque

**PLANNING DE RÉALISATION**

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				Jours /an
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Action 5.4</b> <b>Mise en place d'une matériauthèque</b>																									10

## 21. Le budget estimatif de mise en œuvre du PLPDMA

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total par action
1.1 Actions de sensibilisation et de communication	14 000 €	3 000 €	7 000 €	6 000 €	7 000 €	7 000 €	44 000 €
1.2 Déchets dangereux							
1.3 Autocollant Stop pub	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	960 €
2.1 Accompagnement des services publics à l'éco-exemplarité	2 500 €	15 000 €					17 500 €
2.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et compostage des biodéchets	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
2.3 Redevance spéciale							
3.1 Mobilisation des entreprises et commerces		30 000 €	7 000 €	- €	- €	25 000 €	62 000 €
3.2 Développement du tri à la source des végétaux entreprises et artisans	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	12 000 €
3.3 - Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €
4.1 Tri et modes de tri à la source des biodéchets	31 500 €	28 600 €	20 600 €	20 600 €	20 600 €	20 600 €	142 500 €
Action 4.2 Opération foyers témoins spécifiques aux biodéchets	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €
4.3 Promotion du broyage	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €
5.1 Le 2 pour une seconde main et seconde vie	328 648 €	350 000 €	- €	- €	- €	- €	678 648 €
5.2 Promotion du don	25 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	95 000 €
5.3 Valorisation des gravats	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	450 000 €
5.4 Matériauthèque		70 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	310 000 €
<b>Coût TTC/an</b>	<b>517 808 €</b>	<b>642 760 €</b>	<b>220 760 €</b>	<b>212 760 €</b>	<b>213 760 €</b>	<b>238 760 €</b>	<b>2 046 608 €</b>



## 22. Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>AXE 1 SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS ET ACTEURS</b>																									
Création d'un guide sur la prévention																									
Stratégie de communication : plan de communication, amélioration de la diffusion de la websérie « Al-légeons nos déchets »																									
Animations, stands, ateliers événements nationaux, intercommunaux, communaux, associatifs, entreprises.																									
Évènement phare la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)																									
Contributions aux démarches de la CCM avec le Réseau de lecture publique																									
Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du dispositif Contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (COTEAC)																									
Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Climat Air Énergie (PCAET)																									
Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT,ZIRI)																									
Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion du Plan Alimentaire Territorial (PAT)																									
Contributions aux démarches de la CCM à l'occasion des actions Jeunesse et citoyenneté																									
Extension de points de collectes : crèches, entreprises ZA, commerces, associations ESS, autres																									
Promotion du dispositif de reprise des GMS (REP)																									
Mobilisation des agents CCM et élus communautaires pour une opération diagnostic / collecte des imprimés non sollicités sur une année																									
Mise à disposition de stop pub																									

## Calendrier de mise en œuvre du PLPDM suite

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>AXE 2 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS</b>																									
Pérennisation et mise en place d'actions au sein de la CCM. Accompagnement des communes volontaires																									
Signature charte du coopérateur du réseau REGAL Nouvelle Aquitaine portée par le CREPAQ																									
Organisation journées techniques, Gaspi'tour (élus)																									
Formations délocalisées CNFPT à destination des communes																									

Inciter les redevables à adopter des comportements plus vertueux en matière de production et de tri de leurs déchets

2025				2026				2027				2028				2029				2030			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

**AXE 3 IMPLICATION DES PROFESSIONNELS ET ACTIVITES ECONOMIQUES**

Accompagnement des acteurs économiques volontaires avec les chambres consulaires, Démarche EIT (ZIRI)																							
Caractérisation des déchets des activités économiques sur le territoire																							
Valorisation des actions de réduction menées par les professionnels																							

Développement du compostage et broyage par les entreprises E.V comme services/pratiques éco responsables à destination de leur clientèle																							
Formation en interne des professionnels volontaires, mise en place d'un partenariat																							
Création d'un circuit court de valorisation des végétaux entre producteurs de végétaux et consommateurs de matières organiques, suivi et animation																							

Développement de solutions territoriales, coopératives et innovantes en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire																							
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2025				2026				2027				2028				2029				2030			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

**AXE 4 MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION ET DE TRI DES BIODÉCHETS**

Généralisation compostage individuel, composteurs partagés, abris bacs, animations et suivis																							
Mise en place des solutions collectives de tri des biodéchets																							
Acquisition du logiciel Logiprox ou autre																							
Adhésion et suivi des travaux du RCCNA																							
Création et animation du réseau de guides composteur																							
Mise à disposition de matériel de tri (composteur, lombricomposteur)																							
Ateliers compostage à destination des administrés volontaires																							

Opération foyers témoins biodéchets																							
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Opération broyage lors de la SERD, la SDD, Communes et bailleurs : développement du réemploi du broyat																							
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



	2025				2026				2027				2028				2029				2030			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>AXE 5 DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI</b>																								
Création d'un lieu de réemploi et de solidarité																								
Réemploi des textiles ; mise en place de collectes ponctuelles des invendus de vide-dressings																								
Zones de gratuité dans les déchèteries																								
Mobilisation des associations : incitations de dons des invendus au 2, associations caritatives...																								
Structure de traitement des gravats des déchèteries pour réutilisation en interne																								
Création d'un lieu d'accueil des matériaux pour favoriser leur réemploi																								

## 23. Les indicateurs de suivi

1.1 Actions de sensibilisation et de communication	Nombre et participation aux évènements et manifestations
	Nombre d'articles et communiqués sur la prévention/réduction des déchets
1.2 Déchets dangereux	Bilan annuel des tonnages de l'éco-organisme Corépile
	Réduction des tonnages en kg/hab./an
	Nombre de points de collecte supplémentaires implantés
1.3 L'autocollant Stop pub / Oui pub	Nombre de boîtes aux lettres dotées d'un autocollant
2.1 Accompagnement des services publics à l'éco-exemplarité	Implication des agents
	Adhésion des communes
2.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Campagnes de pesées dans les restaurants scolaires
	Fiche action 17 du PAT « Accompagner les communes dans la formation et la prévention sur le GA à l'école »
	Evolution des pesées du GA dans les cantines
2.3 Evolution et modalités de la redevance spéciale	Réduction des redevables du secteur économique
	Implication des communes à la réduction des déchets : évolution du parc des bacs municipaux
	Réduction des bacs et réduction des tonnages collectés
3.1 Mobilisation des entreprises et commerces	Caractérisation des déchets
	Nombre d'entreprises pilotes et /ou exemplaires
3.2 Développement du tri à la source des végétaux des entreprises et artisans	Bilan des activités de structures partenaires
	Réduction des tonnages en kg/hab./an
	Suivi apports en déchèterie (tonnages, fréquentation, ...)
	Nombre conventions signées entre les acteurs
3.3 Démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Bilan des activités de structures partenaires
	Suivi apports en déchèterie (tonnages, fréquentation, ...)
	Nombre conventions signées entre les acteurs
4.1 Tri et modes de tri à la source des biodéchets	Taux d'équipements sur le territoire
	Nombre de foyers utilisateurs des équipements collectifs mise en place
	Réduction des tonnages en kg/hab./an
	Évolution des tonnages d'OMR
4.2 Opération foyers témoins biodéchets	Nombre de participants volontaires
4.3 Promotion et mise en œuvre du broyage	Nombre d'utilisateurs bénéficiaires lors des opérations
	Volume de broyat généré pour approvisionnement des sites de compostage collectif (quartier, restaurant scolaire)
5.1 Mise en place d'un village du réemploi "le 2"	Nombre d'entreprises et d'associations mobilisées
	Suivi et traçabilité tonnage entrant/sortant
	Nombre d'apporteurs et de visiteurs
5.2 Promotion du don	Diminution des tonnages tout venant en déchèterie,
	diminution des objets jetés à la fin des évènements associatifs (vide dressing, bourse aux jouets, vide greniers)
5.3 Valorisation des gravats	Tonnages des gravats valorisés, tonnages des matériaux concassés utilisés
	Comptabilisation des usages et des sites, géolocalisation
5.4 Mise en place d'une matériauthèque	Evolution des tonnages entrants/sortants de la matériauthèque
	Suivi et traçabilité tonnage entrant/sortant
	Comptabilisation des usagers (apporteurs-bénéficiaires)
	Rapport d'activité de la matériauthèque

## 24. Gouvernance et méthode de suivi du PLPD de la CCM

### La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme est une structure de consultation et d'échanges.

Elle donne un avis sur le nouveau projet de PLPDMA élaboré par une collectivité ou un groupement de collectivités compétent, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif de cette collectivité (cf. article R. 541-41-24 du code de l'environnement, repris ci-dessus).

Sur le précédent PLPD, cette commission a été réunie, conjointement avec la commission déchets, à deux reprises, en 2017 et 2018. Elle devra être réunie annuellement.

Le président de la CCES est le président de la CCM.

Le secrétariat de la CCES est assuré par le pôle Transition écologique et gestion des déchets.

La CCES du PLPDMA est constitué de plusieurs collèges consultatifs :

- Un collège des élus, membres de la commission Gestion des déchets ;
- Un collège de la société civile : professionnels et associations ;
- Un collège des organisations institutionnelles : Conseil régional, ADEME, chambres consulaires, ...

Cette CCES se réunira à minima une fois par an lors d'un comité de pilotage.

### La commission déchets

En complément du travail de la commission consultative, la commission déchets apporte un avis consultatif sur le programme d'actions, sa mise en œuvre, son évolution si besoin et valider sa présentation en commission consultative.

### Le comité technique

Issu des services de la CCM, il constitue l'équipe projet de la démarche, prépare et propose à la commission Gestion des déchets les orientations, les actions et le calendrier à mettre en place dans le cadre du PLPDMA.

## 6. Etapes d'approbation

Le Conseil communautaire devra délibérer et approuver la démarche et le programme d'actions (Conseil du 17/10/24).

Ensuite, le PLPDMA doit faire l'objet de deux types de diffusion (art. R.541-41-26 du code de l'environnement) :

- D'une part, le PLPDMA adopté doit être mis à la disposition du public au siège de la collectivité et par voie électronique sur le site internet ;
- Ensuite, il doit être transmis par l'exécutif, par voie électronique, au préfet de Région, à la Direction Régionale de l'ADEME et à la Région Nouvelle Aquitaine, compétente en matière de planification des déchets.

A la suite de ces différents avis, la CCM est tenue de mettre en œuvre le programme d'actions prévu et validé.